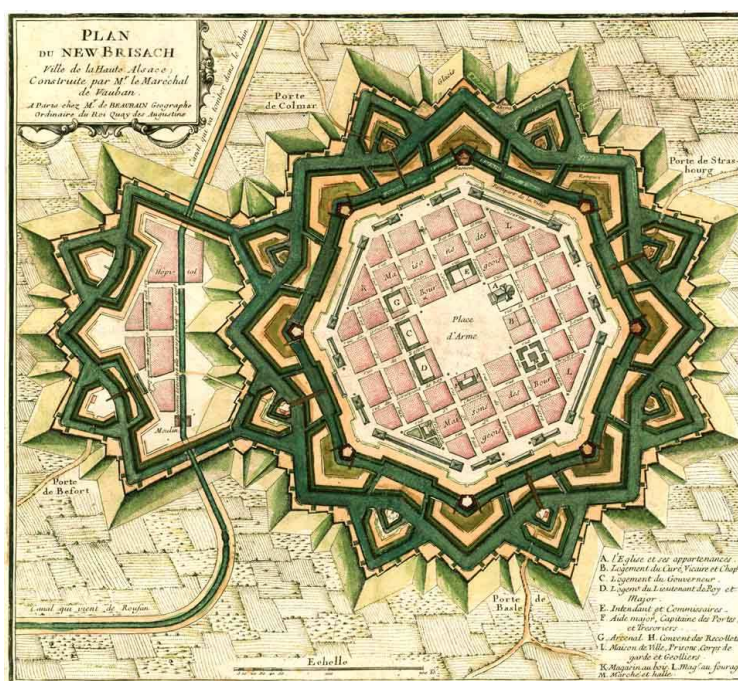




PROMOTION *GÉNÉRAL GALLOIS*
2016 -2017

**PLACE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE
DANS LA CITÉ**
PERSPECTIVES HISTORIQUES ET ENJEUX CONTEMPORAINS



Ingénieur en chef de 2^e classe Frédéric CERDAT

Sous la direction du
lieutenant-colonel Antoine CHAMPEAUX
Docteur en Histoire

Officier adjoint du général délégué au patrimoine de l'armée
de Terre

RÉSUMÉ

La France dispose d'un patrimoine architectural militaire riche et multiforme, héritage de plus de deux mille ans d'histoire militaire. Au-delà de leur intérêt architectural, culturel et historique, les édifices militaires ont également profondément imprégné la physionomie et l'organisation spatiale des villes. Selon le contexte, leur existence, associée à la présence militaire, a pu constituer tout à tour un instrument de puissance et de développement pour les cités ou au contraire être perçus par celles-ci comme autant de contraintes pour leur croissance urbaine ou économique.

Le ministère de la Défense a encore aujourd'hui la responsabilité d'une part importante de ce patrimoine, qu'il s'attache à conserver et à valoriser. L'enjeu primordial lié à la sauvegarde et à la préservation de ce patrimoine d'exception plaide néanmoins en faveur d'une politique réaffirmée de gestion patrimoniale agissant sur plusieurs leviers : améliorer la connaissance du patrimoine, définir une stratégie claire de conservation des ouvrages et identifier des modes de financement et d'intervention adéquats. La réflexion doit aussi porter sur la production architecturale militaire contemporaine en tant que vecteur de transmission de la culture militaire aux citoyens.

*
* *

France has a rich and multifaceted military architectural heritage, a legacy of more than two thousand years of military history. Beyond their architectural, cultural and historical interest, military buildings have also deeply permeated the physiognomy and spatial organization of cities. Depending on the context, their existence, combined with the military presence, could in turn have been an instrument of power and development for the cities or, on the contrary, be perceived by the latter as constraints for their urban or economic growth. Today, the Ministry of Defense still has a responsibility for a significant part of this heritage, which it strives to conserve and enhance. The main challenge linked to the safeguarding and preservation of this exceptional heritage, however, calls for a reaffirmed policy of asset management acting on several levers: improving knowledge of heritage, defining a clear strategy for the conservation of structures and identifying adequate funding and intervention. Reflection should also focus on contemporary military architectural production as a means of transmitting military culture to citizens.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
PREMIÈRE PARTIE : LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE FRANÇAIS ET SES RELATIONS AVEC LA CITÉ AU COURS DES DEUX DERNIERS MILLÉNAIRES	6
1. L'architecture militaire de la Gaule romaine au Haut Moyen Âge (I ^{er} - IX ^e siècles)	6
2. La ville médiévale et sa défense (X ^e - XIII ^e siècles)	8
3. L'architecture des villes de guerre à la Renaissance (XIV ^e - XVI ^e siècles)	9
4. Le pré carré de Vauban : triomphe et déclin d'un modèle (XVII ^e - XVIII ^e siècles)	12
5. L'architecture militaire à l'ère industrielle (XIX ^e siècle)	17
6. L'architecture de guerre à l'épreuve des conflits mondiaux (première moitié du XX ^e siècle)	21
7. L'architecture militaire de l'après-guerre à nos jours (seconde moitié du XX ^e siècle)	24
SECONDE PARTIE : DE LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE A LA RECONNAISSANCE DE SON IDENTITÉ PROPRE	27
1. Une prise de conscience tardive de la dimension patrimoniale de l'architecture militaire	27
2. La promotion du patrimoine architectural militaire au ministère de la Défense	29
3. Pour une politique de gestion patrimoniale réaffirmée	33
4. Promouvoir une création architecturale contemporaine porteuse de l'esprit de défense	37
CONCLUSION	40
PRÉSENTATION DU CORPUS DOCUMENTAIRE	42
ANNEXES	44

INTRODUCTION

L'activité militaire a toujours été l'une des plus importantes fonctions de la Cité. Elle est même à l'origine de la création et du développement de certaines villes, comme en témoignent magistralement les places fortifiées bâties ou aménagées au XVII^e siècle, héritage de Vauban. Rares sont les villes dont le passé, parfois glorieux mais aussi douloureux, n'a pas été marqué par la guerre. La Cité, centre des pouvoirs politique, économique et religieux, abritait également traditionnellement le cœur du commandement militaire. Elle était aussi une base de ravitaillement, indispensable aux opérations de logistique militaire. Ainsi, les exemples abondent, illustrant les relations complexes qui n'ont jamais cessé de se nouer entre l'institution militaire et la ville.

À cet égard, le patrimoine militaire bâti, considéré dans toute la diversité de ses formes mais aussi à travers les traces « invisibles » qu'il a laissées dans le tissu urbanistique contemporain, porte témoignage de la relation durable qui unit la ville et l'armée. L'architecture militaire a constamment participé à travers les âges à la prise de conscience de la nécessaire présence des militaires dans la Cité. Elle a constitué en cela un vecteur fort d'identité de l'institution militaire et contribué au développement du lien entre la nation et son armée. Son inscription séculaire au cœur des territoires a également facilité la lecture des paysages urbains et plus généralement de l'organisation de la société. La caserne, au même titre que la mairie ou l'église, a constitué un des éléments structurants du tissu social urbain au sein duquel l'institution militaire avait toute sa place.

Or, depuis le milieu du XX^e siècle, le caractère marqué du patrimoine bâti militaire en tant qu'outil de combat et de défense a considérablement évolué et tend à s'estomper. Les casernes et quartiers militaires, omniprésents jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, ont été remplacés par des constructions tendant à se fondre dans le paysage urbain et trop souvent neutres en termes d'expression architecturale. En outre, cette tendance générale s'est accompagnée dans le même temps d'un mouvement de délocalisation des infrastructures militaires nouvelles hors des centres urbains, pour des raisons d'accessibilité et de limitation de nuisances, contribuant ainsi à distendre le lien social qu'entretenaient historiquement l'armée et la Cité. Enfin, l'évolution de la carte militaire et la réduction du format des armées ont entraîné la cession de nombreuses emprises militaires, souvent situées au cœur des villes.

Le changement d'usage qui en résulte pour les ouvrages militaires, réaffectés à d'autres fonctions, renforce également ce sentiment de perte d'identité patrimoniale.

L'étude du patrimoine militaire architectural français a donné lieu à des travaux de recherche variés ainsi qu'à l'organisation de colloques spécialisés. Il est toutefois à noter que la littérature disponible sur ce thème se concentre en règle générale sur l'étude des objets architecturaux proprement dits et n'aborde que partiellement la question des interactions entre l'architecture militaire et le tissu urbain environnant. D'autre part, les travaux menés sont circonscrits le plus souvent à l'étude d'une époque ou d'un style architectural donné. Ainsi, l'analyse d'un point de vue diachronique des interactions entre patrimoine militaire et urbanisme constitue un thème d'étude relativement peu défriché à ce jour.

Le présent mémoire sera consacré en premier lieu à l'étude de l'évolution dans le temps, depuis l'Antiquité à nos jours, des formes qu'a revêtues l'architecture militaire et de l'empreinte qu'elle a laissée dans le tissu urbain français. Dans un second temps, on s'interrogera sur les conditions de maintien et de réappropriation d'une identité forte pour le patrimoine militaire bâti, considérée comme un vecteur essentiel du lien symbolique entre l'armée et la nation. L'analyse sera conduite tant du point de vue de la mise en valeur et de la promotion du patrimoine existant que de la conception architecturale des ouvrages neufs.

Ces réflexions ont été alimentées à partir de sources documentaires existantes, consultables sur le réseau internet, au Centre de documentation de l'École militaire (CDEM) ou, à défaut, à la Bibliothèque nationale de France (BNF). Des témoignages oraux ont également été recueillis auprès des services spécialisés du ministère de la Défense compétents : Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) en charge de la définition et du pilotage de la politique immobilière, Délégation au patrimoine de l'armée de Terre (DELPAT) en charge de la valorisation du patrimoine de tradition et matériel et enfin Direction centrale du service d'infrastructure de la Défense (DCSID) en tant que service constructeur et expert en matière de patrimoine architectural et urbain.

La France dispose de l'un des plus riches patrimoines militaires bâtis au monde. Témoignage de plus de vingt siècles de présence militaire sur le territoire, ce patrimoine se distingue par la diversité des formes architecturales qu'il a revêtues à travers les époques et l'empreinte qu'il a laissée dans l'espace urbain, dont les vestiges les plus anciens remontent à l'Antiquité romaine.

1. L'architecture militaire de la Gaule romaine au Haut Moyen Âge (I^{er} - IX^e siècles)

Les traces de la présence d'une activité militaire en Gaule romaine sont encore visibles à travers les installations et ouvrages qu'elle a laissés, qui sont d'une part les murailles urbaines et d'autre part les camps militaires¹. Ces deux types d'ouvrages illustrent la doctrine défensive romaine dans sa dualité, basée d'une part sur une défense rapprochée de la cité, fondée sur la fortification et le stationnement des troupes dans les centres urbains, et d'autre part sur une défense des frontières par le biais de camps retranchés, destinés à soulager les dispositifs de protection des villes de l'intérieur. À compter de sa conquête par Jules César (58 - 51 av. J.-C.), la doctrine de défense de la Gaule romaine va ainsi alterner entre ces deux conceptions.

Les enceintes urbaines

L'édification des murailles urbaines dans les cités gallo-romaines se concentre essentiellement sur deux périodes de l'histoire romaine marquées par un regain de troubles et de risques d'invasion. La première de ces périodes correspond aux règnes de César et d'Auguste, coïncidant avec un épisode de guerre civile et la création de l'Empire en 27 av. J.-C. Les traces ou vestiges de ces enceintes ont été retrouvées à Arles, Fréjus, Lyon, Nîmes, Orange et Vienne. Au-delà de la fonction purement défensive de ces ouvrages, il s'agit d'affirmer la puissance de l'autorité romaine protectrice dans les territoires nouvellement conquis. La seconde période débute en 271 apr. J.-C. avec le règne d'Aurélien et marque le

¹ Il ne subsiste aujourd'hui des camps militaires romains que des vestiges archéologiques. En revanche, ceux-ci ont largement influencé l'urbanisme des villes romaines comme présenté dans la suite de l'exposé.

retour des enceintes urbaines. Conscient de l'impossibilité de contenir les ennemis de l'Empire sur ses frontières, l'empereur Aurélien choisit de revenir à cette doctrine, oubliée depuis longtemps, de protection des villes par des murailles. Ainsi, à partir de la fin du III^e siècle et durant le IV^e siècle, d'autres cités de la Gaule romaine, telles que Metz, Beauvais, Angers, Bourges, Le Mans, Dijon, Rennes, Tours et Carcassonne (*cf.* annexe I), vont à leur tour se munir d'enceintes.

Les camps à l'origine des cités

Le modèle romain de défense du territoire à ses frontières se traduira de son côté dans le paysage par l'édification des camps militaires. Ceux-ci se présentent selon un plan-type rectangulaire (*cf.* annexe II), délimité par une enceinte pourvue d'une porte sur chacun de ses côtés. A l'intérieur, les bâtiments sont répartis en îlots séparés par des rues se coupant à angle droit. Deux axes principaux, reliant les portes et de largeur supérieure aux autres rues, aboutissent à leur croisement en un ensemble de bâtiments formant le quartier-général du camp (*principia*). Ce modèle de camp romain, caractérisé par un tracé de rues en damier, la prééminence de deux axes de communication orthogonaux et l'importance donnée à un corps de bâtiments central assimilable au forum civil, influencera fortement l'urbanisme des cités romaines.

Dans nombre de cas, les camps sont à l'origine de la création de cités romaines. Certaines de ces villes, telles que Strasbourg ou Metz, conservent encore les traces de leur camp romain originel. Ce phénomène peut avoir deux manifestations :

- soit la population civile s'installe sur l'emplacement d'un camp militaire abandonné. La ville reproduit alors le tracé du camp qui l'a précédée.
- soit la population civile vient s'établir à proximité d'un camp en activité, attirée par l'activité économique directement liée à la présence de l'armée et à ses besoins. La ville finit alors par englober l'emprise du camp militaire.

L'histoire romaine de la Gaule s'achève en 481 apr. J.-C., lorsque le Franc Clovis est couronné, ouvrant l'histoire de la Gaule mérovingienne. Malgré les vicissitudes de cette nouvelle ère, les enceintes romaines permettent la survie des villes jusqu'à la renaissance médiévale et, plus que n'importe quelle autre réalisation monumentale, elles laissent dans les tracés urbains l'empreinte de leur présence.

2. La ville médiévale et sa défense (X^e - XIII^e siècles)

L'architecture militaire évolue peu durant le Haut Moyen Âge, aux époques mérovingienne et carolingienne, où l'on met en oeuvre encore les principes de la fortification romaine. La fin de l'empire carolingien et l'avènement de la dynastie capétienne en 987, marquent une charnière entre une conception de la défense du territoire encore tributaire de l'héritage antique et l'installation des structures féodales.

Au cours du X^e siècle, le pouvoir carolingien s'effrite, le royaume se morcelle en principautés et des invasions, normandes notamment, ravagent le pays. Ce climat d'insécurité, doublé par la volonté des grands seigneurs d'affirmer leur autorité sur un territoire, entraîne la création d'édifices nouveaux qui vont symboliser la féodalité : les châteaux.

L'invention des châteaux et la naissance des villes féodales

C'est autour de l'an mil qu'apparaissent les grandes tours romanes ainsi que les premiers châteaux à motte (*cf.* annexe III). Ces derniers présentent une ou plusieurs cours protégées par une enceinte doublée d'un fossé enfermant des bâtiments de résidence et d'autres liés aux subsistances : four, pressoir, moulin. Monticule artificiel de 5 à 20 m de hauteur, la motte² symbolise le pouvoir du seigneur et sert d'assise à une tour souvent en bois, parfois en pierre. Au cours du X^e siècle, la pierre remplace définitivement le bois comme matériau de construction principal.

Pour asseoir sa légitimité et assurer la pérennité de son château et sa transmission lignagière, le seigneur féodal favorise souvent le peuplement du site castral, le dotant en outre d'un édifice religieux : église collégiale, prieuré ou paroisse. Les villes d'accession d'origine castrale sont nombreuses. On peut citer notamment Provins, Houdan, Gisors, Loches, Saint-Véran, Crécy-en-Brie... Leur plan-masse se décline en secteurs concentriques, généralement séparés par des enceintes physiques et délimitant respectivement le château, le bourg et le marché.

Le modèle philippien

L'architecture des châteaux forts va considérablement évoluer à partir du milieu du XII^e siècle. Les armées qui deviennent professionnelles et le développement des machines de jet rendent en effet le château de l'époque romane totalement dépassé.

² Les châteaux à motte ont notamment marqué la toponymie des villages de France (Lamotte-Beuvron, La Motte-Bourbon, La Motte-Archard...).

Philippe Auguste, qui monte sur le trône en 1180, décide de se consacrer à l'unification de son royaume. L'architecture militaire qu'il met en œuvre manifeste cette volonté ; il développe avec ses ingénieurs un modèle castral connu aujourd'hui sous le nom de type philippin. À Paris, le roi dispose une nouvelle enceinte à l'ouest de l'île de la Cité et construit le château du Louvre en bord de Seine pour contrôler la ville et le fleuve. La construction s'étale de 1190 à 1202. Le plan est quadrangulaire (70 m de côté), flanqué de tours aux angles avec un donjon positionné dans la cour et protégé par un fossé maçonné. Le donjon mesure 30 m et règne au centre du château, comme le roi entend régner au centre du royaume. Le symbolisme est évident car le Louvre incarne le pouvoir capétien.

Le type philippin (*cf.* annexe IV) se retrouve dans de nombreux sites qui jalonnent les conquêtes de Philippe Auguste, de la Normandie à l'Aquitaine. La construction, ou la reconstruction, des enceintes de villes apparaît comme l'une des priorités majeures du roi. De nombreuses enceintes urbaines, malheureusement souvent disparues, lui sont dues, comme à Laon, Montreuil-sur-Mer, Melun, Bourges, Compiègne, Péronne ou Montargis.

L'aspect normatif de cette architecture, par exemple le flanquement systématique par des tours rondes, se prolonge bien au-delà du règne de Philippe Auguste. À Carcassonne, à Angers ou à Aigues-Mortes, les rois de France impriment dans la pierre leur maîtrise du territoire. Le modèle philippin s'améliore et se diversifie, par exemple dans la défense des portes ou le plan des constructions. Les progrès dans la dimension résidentielle sont également évidents avec la généralisation des latrines, lavabos ou cheminées.

L'évolution la plus importante se manifeste néanmoins au XIII^e siècle à travers l'aménagement de dispositifs intégrés (archères) dans les ouvrages de fortification permettant la mise en œuvre d'une défense active par les armes de trait (arc puis arbalète) et non plus seulement par le tir et les lancers de projectiles du haut des murs. Mais le contexte politique du bas Moyen Âge va à nouveau entraîner des adaptations pour les places fortes.

3. L'architecture des villes de guerre à la Renaissance (XIV^e - XVI^e siècles)

La défense autonome des villes

À compter du milieu du XIV^e siècle, devant les cuisants revers du début de la guerre de Cent Ans, le pouvoir royal ordonne la restauration des fortifications urbaines, un temps négligées, à travers tout le royaume. Pour la première fois cependant, les villes sont maîtres d'ouvrage, ce qui signifie que les émissaires royaux ne décident plus des travaux à réaliser. Le roi

consent aux villes la levée d'impôts pour ces travaux et ses représentants n'exercent plus qu'un droit de contrôle. Dans le même temps, la guerre change de nature. La ville devient la cible privilégiée des opérations de guerre ; désormais qui tient les villes, tient le pays.

Sur le plan technique, la fin du XIV^e siècle est marquée par les progrès fondamentaux réalisés dans l'artillerie à feu, qui permettent de passer du canon qui explose au canon qui fait brèche. En matière d'architecture défensive, le progrès est lié au recours à la terre damée, seul obstacle capable de résister au projectile propulsé par la poudre noire, et au défilement (enterrement) général des ouvrages de défense active ; ainsi, les défenseurs peuvent-ils pratiquer des tirs rasants sur le terrain extérieur et garder intacts jusqu'à l'assaut les organes de flanquement du fossé. On passe alors, en quelques années, d'une fortification verticale, la muraille, à une fortification horizontale, le rempart.

Incidentement, la généralisation et l'extension des zones de servitudes autour des villes, justifiées par l'augmentation des portées d'artillerie, vont constituer un phénomène nouveau ; la ville, désormais coupée du pays plat, va former une sorte d'isolat à l'intérieur duquel se développent périodiquement des épidémies.

L'invention de la fortification bastionnée

Au cours de la seconde moitié du XV^e siècle, l'apparition de canons plus précis et plus puissants, utilisant le boulet en fonte de fer et montés sur affûts, permet désormais de superposer les coups au but pour faire brèche, rendant définitivement obsolètes les fortifications médiévales. Face à cette crise, les ingénieurs tentent de conserver au maximum les enceintes anciennes en les réactualisant par des adaptations de fortune. La plus courante consiste à doubler l'enceinte par des terre-pleins extérieurs porteurs d'artillerie, les boulevards³ ; ils peuvent être placés devant les portes ou le long des murs, et être associés à des casemates basses faisant saillie le long des fossés.

Mais ces solutions onéreuses et peu efficaces seront condamnées, au début du XVI^e siècle, par l'invention du système bastionné (*cf.* annexe V) ; celui-ci se caractérise par des ouvrages, les bastions, de plan polygonal permettant de pratiquer des tirs croisés d'un ouvrage à l'autre pour supprimer les angles morts, et emplis de terre, pour absorber les coups.

Cette innovation prend naissance en Italie. Les premiers bastions réguliers sont construits à Vérone vers 1530 par Michele San Micheli. En moins de dix ans, le nouveau système déborde les frontières de la péninsule et se répand dans toute l'Europe.

³ Le mot boulevard aujourd'hui entré dans le vocabulaire urbanistique courant est dérivé étymologiquement de l'allemand *burgward* signifiant « protégeant la ville ».

Ce modèle de fortifications va générer un nouvel urbanisme, car il faut donner à la ville une forme régulière pour l'adapter à la configuration des murs qui l'entourent. Réalisation humaine la plus imposante du paysage, la fortification, par ses formes géométriques régulières, apparaît alors comme esthétique et utile à la fois.

La conception même de la forteresse change radicalement à ce moment-là. Le pouvoir royal va concentrer les places fortes sur ses frontières, où elles seront occupées par des garnisons de soldats professionnels. Dans le même temps, incapable de faire face à la dépense et nostalgique de ces signes de féodalité qui, longtemps encore, vont marquer la demeure noble, l'aristocratie n'adapte plus ses châteaux en fonction de l'artillerie. La noblesse abandonne alors ses anciens châteaux forts au profit de châteaux d'agrément, dans lesquels le vocabulaire défensif (pont-levis, mâchicoulis) est toujours présent mais devient uniquement symbolique.

L'ébauche du pré carré

Dans un contexte de guerre permanente, principalement avec l'Espagne, un programme considérable de travaux de fortification, financé par la levée de nouveaux impôts, est entrepris dans la première moitié du XVI^e siècle sur l'ensemble des villes frontalières du royaume. Le système de fortification bastionné y est généralisé à grande échelle.

Sur la frontière picarde, se fait jour déjà une stratégie d'implantation des forteresses qui annonce le pré carré de Vauban ; en avant des villes importantes (Amiens, Saint Quentin, Vervins, Mézières) fortifiés, un chapelet de forts avancés est érigé sur les principales routes d'invasion venant des Pays-Bas espagnols.

Il convient également de souligner la mutation radicale que va subir le dense réseau de villes placées aux carrefours des voies navigables et des routes terrestres frontalières. Par ce rôle de verrous, ces villes aménagées en places fortes obligent les armées en campagne à les prendre l'une après l'autre pour progresser, puisque l'artillerie ne peut quitter les routes, y imposant cette forme de guerre spécifique qu'est la guerre de siège.

Âprement disputées depuis la Renaissance entre les puissances européennes (France, Angleterre, Espagne), ces villes sont intégrées malgré elles dans des logiques d'États. Cette intervention agressive des États vient s'interposer au milieu de villes commerçantes en étroite interdépendance économique. Pour ces villes, cette intervention signifie d'abord la mort économique. Les militaires détournent l'eau courante qui alimente *intra-muros* toute l'activité industrielle médiévale (meunerie, tannerie, draperie) pour alimenter les fossés

périphériques. D'autre part, les charges importantes de construction et d'entretien des fortifications grèvent les budgets municipaux. Enfin, l'augmentation d'emprise des fortifications, corollaire de la croissance des portées d'artillerie, coupe ces villes de leur territoire environnant, tandis que la transformation des couvents en casernes et la densification du bâti asphyxient l'espace *intra-muros*.

Le temps des citadelles

L'expression monumentale la plus spectaculaire de la relation entre le pouvoir central et les villes à cette époque réside dans l'édification des citadelles urbaines. Du XV^e au XVII^e siècle, l'essor des citadelles en France illustre la montée en puissance de l'État.

La citadelle (*cf.* annexe VI) constitue un château urbain retranché au sein de la ville. Son rôle est double. Tout d'abord, elle y abrite en son sein la résidence du gouverneur et un poste de commandement, ce qui lui confère une fonction de police de la cité, chargée de contenir les velléités de révolte de ses habitants. Elle sert également de base logistique, permettant d'accueillir des troupes, des provisions et des matériels. Cette seconde fonction se révèle essentielle dans le cadre d'une politique de conquête.

L'esthétique architecturale de la citadelle joue un rôle essentiel dans l'image d'ordre et de rigueur qu'elle véhicule au sein de la cité. La rationalité conditionne intrinsèquement sa conception, où régularité des volumes et symétrie des façades priment. Elle adopte le plus souvent la forme d'un pentagone, configuration la plus simple à fortifier par des bastions.

Le temps des citadelles représente un temps clos, qui va de pair avec la construction du réseau des forteresses frontalières. Inauguré au milieu du XV^e siècle avec la fin de la guerre de Cent Ans, il se termine deux cents ans plus tard à la fin du règne de Louis XIV.

4. Le pré carré de Vauban : triomphe et déclin d'un modèle (XVII^e - XVIII^e siècles)

Vauban ou l'âge d'or des places fortes

Au cours du dernier tiers du XVII^e siècle, sous l'impulsion du roi Louis XIV, de son secrétaire d'État à la guerre, Louvois, et de son commissaire général des fortifications, Vauban, les rapports entre ville et guerre se cristallisent : d'un côté, aux frontières, des places fortes, entièrement assujetties à la chose militaire, de l'autre, à l'intérieur du pays, des villes qui s'affranchissent progressivement de toute contrainte défensive.

Pour faciliter la défense du royaume et en réduire le coût, Vauban préconise une continuité territoriale excluant toute enclave qu'il baptise le « pré carré ». En outre, pour assurer la sécurité des frontières, il met en place un réseau de places fortes suffisamment dense pour interdire l'entrée en France d'une armée ennemie. Ce système défensif de places fortes est aujourd'hui connu sous le terme de « ceinture de fer ».

En l'espace de cinquante années de service, de 1655 à 1707, Vauban va moderniser et renforcer les places de ce formidable dispositif, dont il comble les lacunes en créant, si besoin, de nouvelles villes. À la tête d'un service de deux cent cinquante ingénieurs, il est amené à intervenir sur plus de deux cents places fortes existantes et à en créer de toutes pièces une dizaine (*cf.* annexe VII).

Pour économiser la vie de ses hommes, Vauban apporte également des innovations majeures aux techniques de l'attaque qui ne laissent désormais guère d'espoir aux défenseurs des places assiégées. Il est amené à diriger, au cours de nombreuses campagnes des armées du roi en Europe, une cinquantaine de sièges de places fortes. Au cours de ceux-ci, il acquiert la réputation qu'aucune place ne saurait lui résister.

Les arsenaux de marine

Période particulièrement féconde en ce qui concerne l'édification d'ouvrages militaires sur terre, la seconde moitié du XVII^e siècle l'est également dans le domaine des ouvrages maritimes.

Cette époque voit en particulier naître le concept d'arsenal maritime, à la fois port-base et installation de soutien de la grande marine de guerre voulue par Louis XIV.

À partir de 1669, sous l'impulsion de Colbert, alors secrétaire d'État à la Marine, tous les arsenaux connaissent de grands travaux d'aménagement. Celui-ci fait construire un arsenal *ex nihilo* à Rochefort, agrandit le port de Toulon (*cf.* annexe VIII) et réaménage celui de Brest. Il crée également un chantier de construction navale à Lorient, initialement à vocation civile puis rapidement transformé en arsenal militaire à la fin du XVII^e siècle.

Enfin, des travaux conséquents sont menés à Dunkerque afin d'y ériger un port de guerre. Ce projet demeurera toutefois inachevé en raison de la profondeur insuffisante des fonds marins, qui ne permettait pas d'y accueillir les navires de gros tonnage.

Largement impliqué dans la défense terrestre des places maritimes, Vauban œuvrera également dans la conception et la conduite des travaux maritimes dans les ports de Toulon et de Dunkerque. Il esquissera en outre le projet de construction d'un grand port de guerre dans

la Manche à Cherbourg, face à l'Angleterre. Ce projet ne sera toutefois concrétisé qu'un siècle plus tard.

Enjeux de défense et d'aménagement du territoire

Au-delà de son rôle stratégique et militaire, le modèle de places fortes développé par Vauban influence fortement l'urbanisme et le développement des cités. Ainsi, les ingénieurs militaires ont-ils un droit de regard sur tous les projets de construction et d'aménagement urbains pour s'assurer qu'ils ne portent pas atteinte à la défense de la ville. D'autre part, l'investissement considérable que représente la construction d'enceintes bastionnées interdit que l'on puisse envisager leur déplacement au fur et à mesure de la croissance des villes. Dès lors, les villes fortifiées ne peuvent croître que sur elles-mêmes par densification.

La création de places fortes *ex nihilo* révèle encore davantage les rapports architecturaux et urbanistiques entre la guerre et la ville : la topographie est déterminante quant au choix du site d'implantation, la forme de la ville dépend du mode de tracé géométrique de la fortification bastionnée, le plan de la ville est réglé sur sa forme.

C'est également à cette époque que la présence militaire dans la ville connaît le changement le plus radical puisque, après avoir logé chez l'habitant, la troupe va être abritée dans des casernes construites pour son usage ; parallèlement, de nombreux bâtiments apparaissent, répondant à autant de besoins spécifiques (hôpitaux, magasins, écuries). En outre, l'usage militaire des places entraîne des travaux d'aménagement urbains importants : élargissement et redressement des grands axes de circulation par lesquels transitent les convois militaires, pavage et éclairage des voies, etc.

Le siècle des Lumières, du parachèvement à la crise du modèle

De la mort de Louis XIV jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, la ceinture de fer, patiemment mise en œuvre par Vauban, remplit sa mission défensive. La France des Lumières demeure ainsi à l'abri des invasions, tandis que ses armées bataillent dans le reste de l'Europe.

Compte tenu du nombre impressionnant de projets que Vauban avait conçus durant le règne de Louis XIV, bon nombre d'entre eux sont achevés, quand ils ne sont pas réalisés en totalité, par ses successeurs au cours du XVIII^e siècle. Ainsi la pensée du grand ingénieur lui survit après sa mort, et son œuvre s'en trouve longtemps continuée.

Les ingénieurs du roi, avec à leur tête le marquis d'Asfeld, directeur général des fortifications de 1715 à 1743, s'emploient à parachever l'œuvre de Vauban pour garantir toujours

davantage la sécurité du royaume. Aux frontières, les places fortes continuent donc de faire l'objet d'importants travaux de fortification, tandis qu'à l'intérieur du pays, en voie de démilitarisation, les villes sont, le plus souvent, libres de laisser leurs remparts tomber en ruine, et en profitent parfois pour engager d'ambitieux projets d'embellissement et d'extension. Ainsi, en 1730, la démolition des remparts de Paris, dont la défense se joue désormais aux frontières du royaume, est-elle en passe d'être achevée. Libérées du poids de la guerre, les villes de l'intérieur du pays commencent donc un nouveau chapitre de leur histoire : celui de leur ouverture sur un territoire économique et de leur inscription dans un réseau d'infrastructures.

De la guerre de siège à la guerre de mouvement

Mais, à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, des voix s'élèvent pour contester la primauté de la fortification dans l'art de la guerre.

En 1772, le comte de Guibert publie son *Essai général de tactique*⁴. Il y critique les finances considérables dévolues à l'édification des fortifications et la stratégie défensive des ingénieurs du roi. Après la guerre de Sept Ans (1756-1763), l'efficacité de la fortification bastionnée fait également l'objet d'une remise en question. Constatant que, face aux perfectionnements apportés à l'artillerie, les places fortes restent fondamentalement les mêmes qu'au XVII^e siècle, le marquis de Montalembert, lui-même ingénieur militaire, s'inquiète de leur vulnérabilité⁵. Désormais, à ses yeux, la force d'une place n'est plus fonction de la résistance de ses bastions mais de sa puissance de feu. Tous les ouvrages doivent être défendus par une artillerie toujours supérieure à celle de l'assaillant. Le marquis de Montalembert préconise dès lors l'abandon de la fortification bastionnée au profit d'une nouvelle fortification qu'il qualifie de perpendiculaire (cf. annexe IX). Celle-ci se caractérise d'une part par l'abandon du tracé pentagonal au profit du tracé à angle droit, d'autre part par l'adoption d'ouvrages dans lesquels est concentrée la puissance de feu.

Napoléon ou la remise en cause des places fortes

La prise de la Bastille à Paris, le 14 juillet 1789, marque le début de la Révolution française. L'évènement confirme la place hautement symbolique qu'occupe la fortification militaire dans les mentalités. Les heures les plus sombres de la Révolution vont en démontrer le rôle :

⁴ GUIBERT Jacques-Antoine-Hippolyte (comte de), *Essai général de tactique*, Londres, 1772.

⁵ MONTALEMBERT Marc-René (marquis de), *La Fortification perpendiculaire*, Paris, 1776 – 1795.

la France, alors menacée d'invasion sur toutes ses frontières, doit pour une large part son salut au système de places fortes mis en place, un siècle plus tôt, par Vauban. À plusieurs reprises en effet, les places des Flandres permettent aux Français d'arrêter les armées de l'Europe coalisée dans leur marche sur Paris. Avec la Révolution, s'opère également le passage d'une guerre dynastique, par définition limitée, à une guerre nationale totale. L'armée de métier se voit remplacée par une armée de citoyens, défendant son sol et ses valeurs politiques. À la lente guerre de siège, succède alors une guerre de mouvement rapide et agressive.

À l'aube du XIX^e siècle, le sort de la guerre ne semble donc plus devoir dépendre de la seule prise d'une place forte, si puissante soit-elle. Désormais, comme va le démontrer le général Bonaparte qui arrive au pouvoir en 1799, ce sont les manœuvres et les batailles, souvent livrées en rase campagne, qui vont décider de l'issue de la guerre. D'autre part, du fait des annexions territoriales post-révolutionnaires puis napoléoniennes, les places fortes de Vauban, désormais situées plusieurs centaines de kilomètres en retrait des frontières, sont totalement caduques. La défense du territoire doit être entièrement repensée et réorganisée. Napoléon décide alors d'abandonner la conception défensive d'une ligne de places fortes au profit d'une conception beaucoup plus offensive basée sur quelques grands pôles militaires aux limites de l'Empire, servant d'arsenaux terrestres à ses armées.

La fortification et l'équipement de ces villes de dépôt constituent l'axe majeur de la politique de défense décidée par Napoléon. Le choix de ces places est dicté par deux critères principaux : leur position stratégique sur le territoire et leur capacité à servir de base arrière. À l'apogée de l'Empire, ces arsenaux terrestres sont au nombre de quatre, correspondant chacun à un théâtre d'opérations : Wesel face à la Prusse, Mayence face à l'Allemagne centrale, Strasbourg face à la Bavière et au-delà l'Autriche, Alessandria face à l'Italie centrale. Strasbourg mis à part, ce sont donc sur des places fortes autrichienne, allemande et italienne que vont porter les travaux les plus considérables.

Impératifs de défense et préoccupations urbanistiques

Cette nouvelle conception de la défense présente au moins deux conséquences majeures quant à l'aménagement du territoire : d'une part un programme considérable de démantèlement des fortifications, avec pour corollaire de nouvelles perspectives de développement pour les villes concernées, d'autre part un programme d'infrastructures colossal – réseau de routes et de canaux – ayant pour objectif de réaliser l'unité du territoire

de l'Empire pour favoriser les échanges économiques mais plus encore pour faciliter le déplacement des armées. Les travaux de démantèlement les plus importants portent sur les fortifications piémontaises qui contrôlaient les principales routes traversant le massif alpin. À l'inverse dans les Flandres, le système de places fortes est conservé en l'état, du fait du coût considérable d'une telle démolition mais aussi en raison de la vénération des ingénieurs militaires pour l'œuvre de Vauban.

Mais les défaites succédant aux victoires, la guerre ne laisse pas à Napoléon le temps de mener plus avant ses projets. Les conceptions novatrices d'aménagement du territoire mises en œuvre au cours du premier Empire s'avèreront pourtant, quelques décennies plus tard, des conceptions d'avenir.

5. L'architecture militaire à l'ère industrielle (XIX^e siècle)

Une France sur la défensive

En 1815, la France, épuisée par les guerres de la Révolution et du Premier Empire, se trouve seule face aux monarchies européennes coalisées dans la Sainte-Alliance. Le gouvernement pratique donc une diplomatie conciliante, mais il crée aussi en 1818 une commission de défense chargée de présenter ses propositions sur le meilleur système de défense.

Par la perte de plusieurs places fortes en 1815, plusieurs brèches avaient été ouvertes sur la vallée de l'Oise et de part et d'autre des Vosges et du Jura. La commission de défense propose d'établir de nouvelles places et d'améliorer des places existantes (Marsal, Bitché, Belfort, Langres et Besançon). Une défense en profondeur est adoptée avec une double ligne de places en avant de Paris. Commencé dès 1818, ce programme de travaux de fortification se prolongera jusqu'en 1870, malgré les changements successifs de régimes politiques.

Après la défaite de 1870, la France doit céder l'Alsace et la Lorraine. Un nouveau système fortifié doit être conçu pour mettre le pays à l'abri d'un coup de force de la toute jeune et toute puissante Allemagne. La nouveauté consiste dans l'utilisation et le contrôle du réseau ferré pour irriguer la défense et accélérer la manœuvre des armées. La première ligne de défense face à l'est présente deux rideaux défensifs de forts ancrés entre des places d'appui (Verdun et Toul, Epinal et Belfort). L'objectif de ce système est de couvrir les mouvements de mobilisation et de concentration des armées françaises, puis de former une sorte de damier défensif dans lequel les troupes peuvent manœuvrer pour prendre de flanc un ennemi potentiellement supérieur en nombre, mais forcé de passer dans les étroites trouées laissées

libres à dessein entre les rideaux ou positions. En arrière, les villes de Paris et Lyon doivent assurer le ravitaillement.

Sous la direction du général du génie Séré de Rivières, l'œuvre qui est réalisée devient le deuxième système défensif complet dont se dotera la France, après celui de Vauban. Entre 1874 et 1880, 530 ouvrages de fortification sont bâtis, programme colossal qui vaudra au général Séré de Rivières le surnom de « Vauban du XIX^e siècle ».

À partir de 1883, avec l'évolution technique et la remontée en puissance de l'armée française, la doctrine militaire se polarise sur le concept de manœuvre offensive. La défense en profondeur se voit remplacée par des places ou des forts isolés, destinés à appuyer une offensive française.

Développement économique et impératifs de défense

Entre 1815 et 1870, la France se dote d'un système de routes et de voies navigables qui améliore la circulation intérieure. À partir des années 1830-1840, elle s'équipe en outre d'un réseau de chemins de fer qui a pour conséquence une réduction spectaculaire des temps de parcours. Technologie emblématique de l'ère industrielle, le chemin de fer constitue aussi un facteur de risque en cas de conflit par les possibilités de pénétration rapide qu'il autorise. Dans ce contexte, le tracé des nouvelles voies va souvent faire l'objet d'âpres négociations entre les administrations civiles et l'armée.

Plus généralement, l'aménagement du territoire devient indissociable des questions de défense. La perméabilité de l'espace français a pour conséquence de rendre caduque l'ancienne opposition entre défense des frontières et protection des villes de l'intérieur. Même si la défense des frontières nord-est de la France continue à mobiliser le plus gros des moyens militaires, cette défense ne peut plus être exclusive de celle de la capitale et des grandes villes. Fort de ce constat, une enceinte de forts détachés est bâtie autour de Lyon entre 1831 et 1847. Autour de Paris, une double enceinte est également érigée entre 1840 et 1845, rapidement baptisée fortifications de Thiers, du nom du président du Conseil qui en est l'initiateur. La double enceinte de Thiers est ensuite complétée par une ceinture de forts détachés.

La présence d'enceintes et de forts contraint également le développement urbain des villes à travers l'instauration des zones de servitude. S'étendant jusqu'à 974 m autour des ouvrages militaires, ces zones règlementent les excavations, plantations et constructions. Elles vont se révéler une source récurrente de litiges entre autorités civiles et militaires.

Enfin, dans une France du XIX^e siècle en proie aux affrontements politiques ainsi qu'à des tensions sociales croissantes, l'emplacement de certains édifices militaires dans les villes répond à une logique de pacification. Ainsi, le nouvel équipement du Paris de Napoléon III et d'Haussmann répond à des motivations multiples, urbanistiques et hygiénistes notamment, mais également à une logique de maintien de l'ordre en favorisant les déplacements de la troupe.

Les casernes militaires et la ville

La généralisation des casernes constitue un des signes les plus évidents de la présence de l'armée au cœur du territoire. La Restauration met définitivement fin à la pratique du logement militaire chez l'habitant. Avec la III^e République, la caserne fait figure de symbole concret de la « nation armée ». Elle doit favoriser l'éducation militaire, mais aussi morale et civique du citoyen.

On observe plusieurs constantes en termes de schéma d'aménagement. Les casernes d'infanterie sont majoritaires et réparties sur l'ensemble du territoire. Les quartiers de cavalerie et d'artillerie avec leurs écuries, magasins aux fourrages, manège et hangars, sont plus vastes et placés le long des grands axes routiers ou ferrés pour faciliter le transfert du matériel.

À partir de la loi du 27 juillet 1872, instaurant la conscription, l'augmentation très importante des effectifs militaires entraîne des besoins nouveaux en casernes, champs de manœuvres et dépôts d'armes. Bien que non polluants, ces établissements sont généralement établis hors des agglomérations pour des raisons de sécurité, de facilité d'accès et de moindre coût des terrains.

La fin du XIX^e siècle voit également se développer la pratique des camps d'instruction qui forment de véritables villes militaires en pleine campagne. L'expérience malheureuse de 1870 a démontré en effet que les troupes manquaient d'exercice pratique sur le terrain et que le commandement connaissait mal la manœuvre des grandes unités. Les camps d'instruction doivent répondre à ces manques.

L'essor des forts détachés

Au XIX^e siècle, la prégnance des impératifs de défense conduit à une succession de réflexions et de réalisations dans le domaine de la fortification. Après avoir tenté de sauvegarder le principe des grandes enceintes bastionnées, le génie militaire doit se résoudre

à l'éclatement de la fortification. Le concept de fort détaché, mis en œuvre dès la fin du XVIII^e siècle sur les hauteurs dominant les arsenaux de Toulon et de Brest, devient progressivement l'élément de base d'une nouvelle doctrine de fortification. Disposé de manière isolé sur les grands axes de communication ou en couronne autour d'une place forte, il a pour rôle à la fois de présenter un obstacle à l'ennemi sur un passage obligé et de faciliter le retour contre-offensif des armées françaises. Ouvrage à vocation exclusivement militaire et n'abritant pas de population civile à la différence des places fortes urbaines, sa position, son armement et son tracé répondent exclusivement à une mission de combat. Disposés en rideau et distants les uns des autres de quelques kilomètres, ces forts détachés peuvent se flanquer mutuellement ou du moins fermer leur intervalle par l'artillerie.

L'adaptation de la fortification face aux perfectionnements de l'artillerie constitue un autre enjeu de taille. En 1858, l'artillerie adopte les canons rayés, qui tirent un obus cylindro-ogival avec une précision et une portée supérieure aux anciens obusiers. Le siège de Paris de 1871 confirme l'insuffisance de la fortification bastionnée face à l'artillerie rayée. La fortification bastionnée, vouée à la défense rapprochée, doit alors être remplacée par la fortification polygonale (*cf.* annexe X), elle-même héritée du modèle de fortification perpendiculaire inventée à la fin du XVIII^e siècle par le marquis de Montalembert. Le flanquement polygonal, en déployant sur un front un plus grand nombre de pièces aux performances accrues, permet d'assurer à la fois une action à longue distance et une action rapprochée face à l'artillerie de l'assaillant. Dans les années 1880, l'invention de la mélinite, explosif bien plus puissant que la poudre noire, et l'utilisation de l'obus-torpille à parois minces imposent à nouveau une adaptation des fortifications. Le renforcement des systèmes constructifs sera obtenu par l'abandon progressif de la pierre et du bois dans la construction au profit du béton et des cuirassements métalliques.

À l'aube du XX^e siècle, au croisement de nouvelles technologies militaires et de la montée des nationalismes, se dessine un nouveau type de conflits de masse.

6. L'architecture de guerre à l'épreuve des conflits mondiaux (première moitié du XX^e siècle)

Les fortifications à l'épreuve de la Première Guerre mondiale

À la veille de la Première Guerre Mondiale, les forts érigés par Séré de Rivières et les places fortes héritées de Vauban servent encore d'étape et de casernement pour l'armée en temps de paix. En outre, le haut commandement estime que certaines de ces places peuvent jouer un rôle logistique en temps de guerre (magasin militaire, point d'appui).

Durant le conflit, le rôle joué par les fortifications permanentes apparaît néanmoins contrasté. Dès les premières semaines de guerre, plusieurs places ainsi que les forts les plus modernes sont écrasés par l'artillerie allemande et rapidement occupés.

Malgré l'utilisation active par l'armée française de certains forts du système Séré de Rivières, en particulier les forts de Douaumont et de Vaux durant la bataille de Verdun en 1916, la Première Guerre Mondiale apporte de profondes mutations dans la conduite du combat défensif avec l'avènement des fronts continus et le passage à la guerre des positions. Dès octobre 1914, les lignes défensives, édifiées par chaque partie belligérante de part et d'autre du front, sont désormais constituées de réseaux de tranchées et de défenses passives (fils barbelés, champs de mines) couplés à une puissance de feu d'artillerie inédite, conférant aux positions une solidité exceptionnelle. Le recours à ce système défensif prévaudra dans la conduite des opérations jusqu'aux dernières semaines du conflit.

Le bref destin de la Ligne Maginot

À la fin de la Première Guerre mondiale, la France, réinstallée dans ses anciennes frontières d'avant 1870 avec la réintégration de l'Alsace et de la Lorraine, est contrainte de revoir sa stratégie de défense. La doctrine adoptée repose sur l'édification de fractions de lignes fortifiées, disposées le long des axes habituels d'invasion menant au cœur du pays mais ménageant entre elles de vastes trouées pour la manœuvre de contre-offensive française.

Ce système fortifié défensif de grande ampleur, le troisième de l'Histoire de France après ceux de Vauban et de Séré de Rivières, est baptisé « ligne Maginot » du nom du ministre de la Guerre, André Maginot, qui présente en 1930 la loi d'attribution des crédits pour ces travaux. Il est réalisé sous la conduite d'une Commission d'organisation des frontières (CORF), créée pour la durée de la loi, soit cinq ans.

La ligne Maginot comprend pour le Nord-Est trois grandes zones de fortification : Metz-Thionville-Longwy, la-Lauter-Les Vosges et Belfort-La-Haute-Alsace, en ménageant deux trouées, la zone des étangs devant la Sarre et le Rhin. La frontière du Nord reste ouverte pour secourir la Belgique en cas de besoin. Dans le Sud-Est, de Bourg-Saint-Maurice à Nice, cinq zones fortifiées sont également prévues au débouché des grandes voies de pénétration. Chaque zone est constituée d'une série d'ouvrages d'artillerie bétonnés (*cf.* annexe XI) ou cuirassés, profondément enfouis et distants de six kilomètres en moyenne. Des casemates d'infanterie occupent les intervalles avec des nids de mitrailleuses, des blocs d'observation et des abris.

Néanmoins, après la dissolution de la CORF, de nombreux ouvrages sont réalisés dans la précipitation en fortification légère, avec peu ou pas d'artillerie. Au global, les lignes de fortifications, réputées inviolables, demeurent décousues et incomplètes. La ligne Maginot reste ainsi inachevée lorsque, le 10 mai 1940, l'armée allemande envahit la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. Le 13 mai, c'est la percée de Sedan, par où s'engouffrent les forces blindées allemandes, là où s'arrête la ligne Maginot et où la fortification de campagne n'offre pas de résistance valable. Néanmoins, mis à part quelques petits ouvrages, comme celui de la Ferté où les Allemands parviennent à s'emparer de la superstructure en asphyxiant la garnison, nulle part les forces ennemies ne viennent à bout des grands forts. Quand l'Armistice est signé, le 25 juin 1940, les 22 000 hommes affectés dans les régiments d'infanterie de forteresse de la ligne Maginot combattent toujours. Ils n'abandonneront leur position que sur ordre du Grand Quartier Général français entre le 30 juin et le 02 juillet 1940.

Le développement de l'aéronautique militaire

La période de l'entre-deux-guerres est également marquée par l'importance croissante de l'aéronautique militaire qui se concrétise par la création de l'armée de l'Air en 1934.

Entre 1934 et 1940, des travaux d'aménagement considérables sont menés au profit de la jeune armée de l'Air. Plus de 200 bases militaires sont créées, répondant à des finalités diverses : bases écoles, bases opérationnelles, Cité de l'Air à Paris, ateliers industriels, centres d'essais, etc. Les hangars aéronautiques qui y sont bâtis, aux dimensions monumentales, donnent l'occasion à des ingénieurs de renom, tels Eiffel, Freyssinet et Caquot, de s'illustrer.

L'urbanisme de guerre de la Seconde Guerre mondiale

Étant donné la défaite et l'Occupation, la plupart des ouvrages à usage militaires construits en France durant la Seconde Guerre mondiale sont réalisés par l'administration allemande.

Nombre d'aérodromes et d'infrastructures portuaires sont notamment mis en chantier par les autorités d'occupation. À l'automne 1940, après l'abandon du projet de débarquement en Angleterre, leur énergie est absorbée par la construction du mur de l'Atlantique puis du mur de la Méditerranée. Sur la façade atlantique, le chantier de cet énorme ensemble défensif démarre au printemps 1941 : sur cinq cent kilomètres doivent s'étendre des fortifications bétonnées renforcées de fortins. Sa réalisation, qui mobilise en 1943 près de deux cent mille ouvriers (travailleurs allemands, prisonniers étrangers, volontaires et requis français), est confiée à un maître d'œuvre unique appelé organisation Todt, du nom de Fritz Todt, l'ingénieur allemand responsable des travaux. Mort accidentellement en 1942, il est remplacé par l'architecte allemand Albert Speer sans que l'organisation change de dénomination.

À Brest, Lorient (*cf.* annexe XII) et Saint-Nazaire, puis à La Pallice, Bordeaux et Marseille, des abris monumentaux pour les sous-marins sont également érigés, qui transforment durablement le tissu des villes portuaires concernées.

À côté de ces grandes réalisations, l'« urbanisme de guerre » développé par les troupes d'occupation se traduit par des chantiers de construction de casernes, bâties en dur ou de façon provisoire, accentuant la présence militaire dans la ville. L'occupant investit également nombre de bâtiments administratifs réquisitionnés pour y installer ses services. Certains de ces édifices acquièrent une sinistre réputation et prennent une importance symbolique dans la mémoire nationale, telle l'École de santé militaire de Lyon, siège de la Gestapo.

Une dernière manifestation de cet urbanisme de guerre, caractéristique de cette première moitié du XX^e siècle, mérite d'être soulignée. Le traumatisme des conflits et des destructions de masse influence profondément les théories urbanistiques de l'époque, conduisant notamment à espacer les îlots urbains pour limiter les risques de propagation d'incendie ou à transférer les centres de production industriels à l'extérieur des villes, de façon à limiter les conséquences d'un bombardement. Experts militaires et urbanistes s'accordent ainsi sur une certaine forme d'aménagement de la ville. Une telle influence est notamment visible dans le projet de ville radieuse de Le Corbusier, conceptualisé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

7. L'architecture militaire de l'après-guerre à nos jours (seconde moitié du XX^e siècle)

Les mutations de la carte militaire

Durant la seconde moitié du XX^e siècle, l'organisation défensive de la France s'adapte constamment en fonction du contexte politique (intégration de la France dans l'OTAN de 1949 à 1966, guerres de décolonisation entre 1945 et 1962, crises internationales) et stratégique (développement de l'arme nucléaire, poids grandissant de certaines armes, comme la cavalerie-blindée, et de certaines armées, comme l'armée de l'air).

La mise en œuvre du concept de dissuasion nucléaire par la France donne notamment naissance à des ouvrages spécifiques : postes de commandement de Taverny et du Mont-Verdun, silos aujourd'hui ferrailés des missiles du plateau d'Albion, abris des forces océaniques et aériennes stratégiques.

Renouant avec la création des grands camps de l'armée de terre à la fin du XIX^e siècle, le camp de Canjuers est aménagé dans le Var en 1970. Sur ses 35 000 ha de terrain, il abrite encore aujourd'hui le plus grand champ de tir d'Europe occidentale.

Avec la fin de la guerre froide, la géographie des implantations militaires, marquée historiquement par une concentration des moyens dans le Nord-Est de la France, évolue progressivement vers une répartition en quatre zones distinctes. La première – poids de l'héritage – est le glacis du Nord au Jura où restent positionnés les camps militaires classiques. La deuxième est la région Île-de-France, où les emprises militaires ont évolué vers une spécialisation dans de nouvelles activités (services, administrations, centres de recherche). Le troisième ensemble recouvre une zone méridionale, du Var au bassin d'Arcachon (activité spatiale dans les Landes, maritime autour de Toulon, écoles interarmes dans le Haut-Var). Enfin, le quatrième ensemble se compose d'espaces isolés liés à des spécialisations anciennes (industrie d'armement dans le Cher, la Creuse et la Vienne, troupes aéroportées dans les Pyrénées-Atlantiques par exemple) ou nouvelles (écoles de Saint-Cyr Coëtquidan dans le Morbihan).

À partir du début des années 1990, les plans de réformes successifs (plan *Armées 2000* en 1990, passage à l'armée de métier en 1996, Révision générale des politiques publiques en 2007) ainsi que les *Livres Blancs* de 2008 et 2013 entérinent une diminution très sensible de l'effectif des armées et un resserrement de l'organisation territoriale de la défense. La restructuration de l'outil militaire entraîne alors la cession par le ministère de la Défense de

plusieurs centaines de sites libérés par les armées, qui posent autant de défis pour les collectivités territoriales et les opérateurs publics ou privés en charge de leur reconversion.

Deux principes caractérisent l'action immobilière et foncière du Ministère de Défense sur la dernière décennie : d'une part la densification, qui se traduit notamment par le regroupement des états-majors et services centraux du ministère sur le site de Balard, dans le 15^e arrondissement de Paris ; d'autre part, la mutualisation au sein de bases de défense, entités fonctionnelles chargées d'assurer l'administration générale et le soutien commun des unités militaires implantées sur un périmètre géographique donné.

L'expression architecturale militaire contemporaine

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'expression architecturale militaire est fortement influencée par le fonctionnalisme. Ce mouvement de pensée consacre la prééminence de la fonctionnalité d'un ouvrage sur sa forme architecturale.

Signe révélateur de cette imprégnation : le langage architectural militaire disparaît pour faire place à une nouvelle terminologie découlant de l'exigence fonctionnelle : bâtiment de logement, ensemble alimentation-loisirs, service général, gymnase, etc. Les ouvrages sont en outre souvent assimilés à des volumes polyvalents caractérisés par leur capacité (bâtiments cadres célibataires de 200 places, ensemble 800 convives...) et non plus par leur destination (hébergement, restauration...).

Les ouvrages conçus à partir des années cinquante, les casernes en particulier, portent l'empreinte de ce courant fonctionnaliste. Contemporain des grands ensembles urbains, ils ont souvent la même rigidité, la même monotonie architecturale. En dehors du mâât des couleurs, rien ne distingue alors la caserne militaire moderne des grands ensembles de logements collectifs construits à la même époque (*cf.* annexe XIII).

Comme la plupart des institutions de cette époque, les armées sont simultanément tentées par la recherche de l'anonymat. Sur le plan de l'architecture militaire, cette tendance procède d'une volonté d'assimilation des ouvrages militaires à leur équivalent civil (quelle différence entre un mess et un restaurant d'entreprise, entre un bâtiment d'hébergement et un foyer de travailleurs, entre un quartier militaire et un campus universitaire ?). Il en découle le plus souvent une expression architecturale neutre et banalisée.

Les guerres d'Indochine et d'Algérie, les soubresauts sociaux des années soixante génèrent d'autre part une forte contestation de l'institution militaire dans l'opinion publique. Dès lors, ces changements idéologiques accélèrent la migration des unités militaires des centres vers

les périphéries des villes. Les vastes superficies suburbaines dont la France est encore dotée à cette époque permettent aux installations militaires de s'isoler et d'aménager des champs de manœuvre et des terrains d'exercice, notamment utiles aux évolutions des véhicules blindés. Depuis deux décennies, consécutivement à la professionnalisation des armées et à la fin du service militaire obligatoire, on assiste à un retour en grâce de l'image de l'institution militaire dans l'opinion publique, notamment parmi la jeunesse. Les métiers militaires redeviennent attractifs tandis que les missions des armées françaises sont de plus en plus positivement appréciées. Les caractères de l'architecture militaire subissent un retournement du même ordre. Les constructions de bâtiments neufs récentes affichent avec plus de clarté leur fonctionnalité militaire. L'émergence de la notion de patrimoine, y compris au sein des armées, conduit également à une réaffirmation du caractère spécifique de l'expression architecturale militaire. Désormais, il ne s'agit plus de banaliser un ensemble de constructions juxtaposées et anonymes, mais au contraire d'affirmer le caractère unique et symbolique de l'objet architectural. Le siège du ministère de la Défense (*cf.* annexe XIV), livré en 2015 dans le quartier Balard à Paris, constitue assurément une synthèse emblématique de ce renouveau architectural. À travers son esthétique avant-gardiste et sa conception bioclimatique, le bâtiment s'inscrit résolument dans la modernité et marque le paysage urbain.

Alors qu'elle abandonne nombre de sites qu'elle occupait dans les centres des villes, l'institution militaire est ainsi paradoxalement en passe de renouer avec une certaine visibilité urbaine. Encore promises à des ajustements, les composantes de cette nouvelle visibilité restent en cours d'élaboration.

Après avoir présenté les diverses formes qu'a revêtues l'architecture militaire et l'empreinte qu'elle a laissée dans le tissu urbain français au cours des deux derniers millénaires, il paraît intéressant d'aborder les enjeux contemporains liés à l'existence de cet héritage architectural militaire. Cette analyse traitera plus spécifiquement des enjeux concernant directement le ministère de la Défense, liés d'une part à la conservation et à la mise en valeur des ouvrages existants, et d'autre part au maintien d'une identité symbolique forte dans les constructions nouvelles.

SECONDE PARTIE : DE LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL MILITAIRE A LA RECONNAISSANCE DE SON IDENTITÉ PROPRE

Si le patrimoine militaire bâti s'impose aujourd'hui comme une donnée incontournable, il faut rappeler que sa reconnaissance officielle remonte essentiellement à la seconde moitié du XX^e siècle. Il apparaît intéressant d'analyser rétrospectivement la genèse de ce processus de patrimonialisation.

1. Une prise de conscience tardive de la dimension patrimoniale de l'architecture militaire

Naissance du concept de patrimoine

À la Révolution Française, de nombreux édifices militaires (châteaux, citadelles dont en particulier la Bastille à Paris) mais aussi religieux (églises et couvents), symboliques de l'Ancien Régime, sont régulièrement détruits ou saccagés. Témoin de cet épisode, l'Abbé Grégoire, futur député de Grenoble, stigmatise les "vandales" (mot inventé par lui) et commence à rassembler quelques éléments de ce que l'on n'appelait pas encore "patrimoine". Il faut attendre 1830 pour voir apparaître la première initiative officielle de protection des monuments en France. Sous la Monarchie de Juillet, le roi Louis-Philippe nomme Ludovic Vitet comme premier inspecteur général des Monuments historiques. Le premier rapport d'inspection établi par Vitet inspire le pamphlet *Guerre aux démolisseurs*⁶, publié par Victor Hugo en 1832, dans lequel ce dernier dénonce la disparition des monuments médiévaux, démolis, vendus ou défigurés. En 1834, Prosper Mérimée succède à Vitet. Cheminant à travers la France de villes en villages, il formule des propositions de classement auprès du Comité des Arts et Monuments créé en 1837. Ce comité, bientôt transformé en commission des Monuments historiques, publie sa première liste d'ouvrages classés en 1840, riche d'un millier de bâtiments mais n'incluant toutefois aucun édifice militaire.

De fait, les institutions civiles créées à cette époque pour la protection des monuments ne vont considérer que tardivement l'architecture militaire comme digne d'intérêt. Sans doute ce retard est-il lié aux difficultés que la population rencontre pour y reconnaître un héritage du passé. Si l'on peut citer quelques exemples notoires de classement au cours du XIX^e siècle

⁶ HUGO Victor, « *Guerre aux démolisseurs* », *Revue des deux mondes*, 1832

(notamment le château et les remparts de la cité médiévale de Carcassonne en 1858), la reconnaissance du patrimoine militaire commence progressivement à apparaître à la fin du XIX^e siècle. Elle correspond au moment où l'administration de la Guerre fait voter le projet d'ensemble relatif au déclassement de villes bastionnées car le maintien de certains ouvrages de défense démodés et sans utilité nécessite alors de gros frais d'entretien. La loi du 27 mai 1889 proclame ainsi le déclassement d'un grand nombre de places fortes anciennes dont Arras, Douai et Cambrai, annulant ainsi les servitudes militaires. Elle est suivie en 1902 par une autre loi portant à nouveau déclassement de places fortes et ouvrages fortifiés tels que La Rochelle, Rochefort, Gravelines et les fronts de terre de Lorient.

Malgré quelques initiatives ponctuelles de protection d'ouvrages militaires, motivées le plus souvent par la menace que l'urbanisation fait peser sur ceux-ci après leur déclassement, le patrimoine militaire suscite encore un intérêt culturel limité au cours de la première moitié du XX^e siècle. Le besoin d'empêcher l'effacement des traces du passé militaire dans la construction urbaine a pénétré d'autant plus lentement la conscience qu'il s'agit d'ouvrages militaires portant par nature la mémoire d'un passé souvent cruel.

Reconnaissance du fait patrimonial

L'engouement pour le patrimoine militaire n'apparaît véritablement qu'à partir de la fin des années 1950 avec le développement du tourisme de mémoire et la multiplication sur tout le territoire des lieux de commémoration et d'histoire.

Cette prise de conscience s'est encore accrue à partir des années 1990, au moment où le ministère de la Défense commence à se désengager d'une partie conséquente de ses actifs immobiliers dans le contexte de la réorganisation de la carte militaire et de la professionnalisation des armées. L'État-ministère de la Défense éprouve alors, à travers la mise en valeur de son patrimoine, le besoin de renforcer son image et de conserver un contact fort avec la population civile.

Parallèlement, les collectivités territoriales, le plus souvent acquéreuse des biens immobiliers à la suite de leur cession par le ministère de la Défense, prennent conscience du potentiel culturel et touristique de ce patrimoine. Elles entreprennent d'importants travaux d'aménagement sur les emprises militaires récupérées, contribuant ainsi à la valorisation et à la requalification de ces anciens édifices militaires chargés d'histoire.

Aujourd'hui, quelque 8 760 ouvrages militaires sont protégés au titre des monuments historiques dont 3 560 sont classés et 5 200 inscrits à l'inventaire supplémentaire des

monuments historiques⁷. Pourtant, le mouvement de reconnaissance du patrimoine militaire n'en est sans doute qu'à ses débuts. Les édifices militaires classés et inscrits ne suivent toujours pas proportionnellement la progression régulière du nombre global des monuments historiques. En outre, les ouvrages militaires du XIX^e siècle (fortifications Séré de Rivières) et ceux liés aux deux conflits mondiaux du XX^e siècle restent encore largement à répertorier, protéger et restaurer.

En dépit du transfert de propriété ou d'usage d'une grande partie du patrimoine militaire protégé au bénéfice de collectivités territoriales ou d'associations, le ministère de la Défense demeure aujourd'hui encore un acteur important dans la politique de conservation et de mise en valeur de cet héritage architectural.

2. La promotion du patrimoine architectural militaire au ministère de la Défense

Restauration et entretien du patrimoine

Cent soixante monuments historiques, classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, sont actuellement affectés au ministère de la Défense, dont des ouvrages architecturaux majeurs tels que l'Hôtel National des Invalides, le Château de Vincennes, l'hôpital du Val-de-Grâce, l'École militaire, ainsi que de nombreuses fortifications de province. En sus des édifices protégés, les emprises militaires abritent également des milliers d'ouvrages « dignes d'intérêt » d'un point de vue historique, architectural ou culturel.

Au sein du ministère de la Défense, la politique de conservation et de valorisation du patrimoine architectural militaire, qui constitue l'un des axes de renforcement du lien entre la Nation et les armées, est mise en œuvre par la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA).

Attachés à la sauvegarde et à la mise en valeur de ce patrimoine exceptionnel, les ministères de la Défense et de la Culture mènent depuis 1983, par le biais d'un protocole de financement conjoint régulièrement mis à jour, des programmes de restauration des monuments historiques classés dont le ministère de la Défense est affectataire. La dernière version du protocole Défense-Culture, datant du 17 septembre 2005, concerne notamment la restauration des citadelles de Brest, de Fort-de-France, du château de Vincennes, de l'École militaire, de l'Hôtel de la Marine, de l'Hôtel national des Invalides et de l'hôpital du Val-de-Grâce.

⁷ Base de données *Mérimée* du ministère de la Culture recensant les monuments protégés, consultée le 01 février 2017. URL : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

Chaque site couvert au titre du protocole donne lieu à l'établissement d'un schéma directeur de réhabilitation. La maîtrise d'ouvrage des travaux est assurée par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) et la maîtrise d'œuvre est dévolue soit aux Architectes en chef des monuments historiques (ACMH) soit aux Directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Selon les termes de ce protocole, chaque ministère doit porter son effort financier annuel en la matière à 10 millions d'euros, utilisés à part égale pour les ouvrages parisiens et ceux situés en province. Dans les faits, les sommes affectées annuellement par les deux ministères demeurent inférieures à l'engagement initial (de l'ordre de 4 à 5 millions d'euros pour la Culture et 5 à 8 millions d'euros pour la Défense).

Hors périmètre du protocole Défense-Culture, le ministère de la Défense mène aussi des travaux de réhabilitation sur des ouvrages dignes d'intérêt sur le plan patrimonial, dans le cadre plus général d'opérations d'adaptation capacitaire répondant aux besoins opérationnels des armées. Le volume d'engagement financier mobilisé annuellement pour ces travaux peut être estimé en moyenne à environ 5 millions d'euros.

Le ministère de la Défense est également affectataire de 262 nécropoles nationales, 2 000 carrés militaires communaux et de quelques 2 000 cimetières français situés dans 78 pays étrangers. Parmi ceux-ci, sont inclus neuf hauts lieux de mémoire qui désignent les monuments et mémoriaux symboliques de la mémoire nationale, comme, par exemple, le mémorial de la France combattante au Mont-Valérien (Hauts-de-Seine), le mémorial de la déportation sur l'Île de la Cité (Paris) ou encore le site de l'ancien camp de concentration du Struthof.

L'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC-VG), établissement public administratif du ministère de la Défense placé sous la tutelle de la DMPA, est responsable de l'entretien, de la restauration et de la mise en valeur de ce patrimoine de mémoire. Il veille également, en application des conventions internationales, à la pérennité des sépultures militaires étrangères en France. Le budget 2017 de l'ONAC-VG prévoit une enveloppe de 12,7 millions d'euros pour l'entretien, la rénovation et la valorisation culturelle et touristique de ce patrimoine, de même que pour l'édification de nouveaux mémoriaux. S'y ajoute une subvention de 0,2 million d'euros allouée par l'ONAC-VG à des communes à titre d'aide au financement de travaux de rénovation de monuments aux morts.

Dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, l'ONAC-VG est actuellement engagé dans la conduite d'un vaste programme de rénovation des nécropoles nationales.

Entrepris dès 2011, ce programme doit se prolonger jusqu'en 2018. Il prévoit notamment la restauration de plus de 100 000 tombes et l'amélioration des aménagements paysagers. L'ONAC-VG soutient également actuellement le projet porté par l'État belge d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO d'un ensemble de 105 sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, dont 80 sont situés sur le territoire français et 25 sur le territoire belge.

Soutien au tourisme de mémoire

Acteur du tourisme de mémoire par la richesse de son patrimoine historique et mémoriel, le ministère de la Défense a également pour ambition d'encourager l'essor de la filière touristique en qualité de partenaire, en fédérant l'action des autres acteurs du tourisme de mémoire.

Dans ce cadre, le ministère apporte son soutien aux collectivités et aux associations porteuses de projets mémoriels de qualité. D'ores et déjà, une vingtaine de projets ont été soutenus sur l'ensemble du territoire. Le ministère de la Défense accompagne également les lieux de mémoire dans leurs programmes de valorisation, en finançant des actions culturelles (expositions temporaires, publications...), des projets pédagogiques ou encore des outils touristiques comme des parcours de mémoire.

De plus, le ministère de la défense et le ministère en charge du tourisme ont signé une convention de partenariat en 2004 pour structurer le tourisme de mémoire. L'objectif est de faire émerger une offre d'excellence à visibilité internationale, au-delà des commémorations liées aux deux guerres mondiales. Un label « Qualité Tourisme » spécifique aux sites mémoriels a été créé. Par ailleurs, le ministère de la Défense contribue activement au développement du site internet www.cheminsdememoire.gouv.fr, permettant au public de rechercher des informations et de choisir sa destination grâce à la mise en réseau des sites des chemins de mémoire et de ceux des partenaires touristiques (comités régionaux de tourisme, comités départementaux du tourisme, offices du tourisme, syndicats d'initiative, ...).

L'accueil au public sur certains sites militaires, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, des journées de rencontres avec la Nation et la Défense ainsi que du 14 juillet, participe également à la promotion du patrimoine architectural des armées. Environ 150 000 visiteurs ont ainsi été accueillis sur 80 sites affectés au ministère de la Défense lors des journées européennes du patrimoine 2016.

Soutien à l'enseignement de défense

Enfin, dans le cadre de la sensibilisation de la jeunesse aux enjeux mémoriels, un nouveau protocole a été signé en 2016 entre le ministère de la Défense et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce protocole met l'accent sur l'importance de l'éducation citoyenne à travers le soutien à l'enseignement de défense à l'école primaire, au collège, au lycée et à l'université. La découverte du patrimoine architectural militaire constitue un des vecteurs mobilisés au titre du protocole pour la transmission de l'esprit de défense.

Au-delà de sa visée purement culturelle évidemment importante en soi, l'action du ministère de la Défense en matière de promotion de son patrimoine architectural militaire sert ainsi actuellement un double objectif pragmatique : d'une part aider au développement touristique des territoires qui, juste retour des choses, méritent, après avoir subi au cours de leur histoire les conséquences néfastes de leur situation frontalière, de bénéficier des retombées économiques positives de leur héritage militaire ainsi valorisé ; d'autre part contribuer à la formation et à la sensibilisation aux problèmes de défense des générations futures qui ne disposeront plus du lien que constituait jusqu'alors le service national.

Mais pour pouvoir jouer pleinement ce rôle, le ministère de la Défense doit fonder ses interventions sur une politique résolument engagée en matière de gestion patrimoniale. La section suivante propose quelques pistes de réflexion en ce sens.

3. Pour une politique de gestion patrimoniale réaffirmée

La définition d'une politique de gestion patrimoniale implique de traiter successivement les actions suivantes :

- Identifier et recenser les édifices dignes d'intérêt ;
- Décider du devenir des ouvrages : conserver en pleine propriété, aliéner et, si besoin, protéger les ouvrages ;
- Déterminer des modes de financement et d'intervention adéquats pour l'entretien et la restauration des ouvrages ayant vocation à demeurer dans le patrimoine des armées.

Identifier et recenser

Un premier constat s'impose : il n'existe pas aujourd'hui d'inventaire exhaustif du patrimoine militaire détenu par le ministère de la Défense. Le terme d'inventaire ne se limite évidemment pas à une simple liste des édifices présentant un intérêt architectural, historique ou culturel et figurant sur telle ou telle emprise militaire, mais correspond à un diagnostic complet et précis de l'état des ouvrages.

Ce travail d'inventaire consiste tout d'abord à effectuer un recensement du patrimoine d'intérêt à partir des bases de données immobilières et de documents d'archives de diverses sources⁸, puis un repérage *in situ* des ouvrages ou de leurs vestiges. Une fois ce recensement réalisé, vient l'étape de l'identification qui consiste à « comprendre » les ouvrages recensés, c'est-à-dire décrypter leur chronologie, leur mode de conception et leur histoire. Vient enfin l'étape du diagnostic proprement dit ayant pour but d'évaluer l'état de conservation des ouvrages et les facteurs éventuels de dégradation (végétation, eau, sels minéraux pour le béton...). Cet inventaire doit aussi inclure les équipements indissociablement liés aux ouvrages (objets mobiliers, pièces d'artillerie...).

Quelques inventaires sont d'ores et déjà disponibles pour certaines parties du patrimoine. On dispose ainsi d'un recensement relativement précis des fortifications Séré de Rivières et des ouvrages de la ligne Maginot⁹. Les ouvrages de la Marine sont également relativement bien documentés grâce au travail effectué par la Commission du patrimoine de la Marine qui a

⁸ Service historique de la Défense, services d'archives municipaux, Direction régionale des Affaires culturelles...

⁹ Voir en particulier TRUTTMANN Philippe, *La muraille de France ou la ligne Maginot*, Paris, éditions Gérard Klopp, 1992, 256 p.

donné lieu à une publication¹⁰. En revanche, rien ou presque n'a été fait pour recenser et évaluer les édifices militaires non fortifiés : casernes, hôpitaux, ateliers, arsenaux ou manufactures. La tâche est immense mais elle est le préalable indispensable à une réflexion d'ensemble sur le patrimoine militaire, si l'on veut éviter les destructions malheureuses et identifier les ouvrages et édifices les plus intéressants. Notons enfin que la constitution de cet inventaire initial, très consommateur de moyens humains, pourrait avantageusement être externalisée auprès d'une association ou d'un bureau d'études spécialisé.

Décider du devenir des ouvrages

À l'issue de ce travail d'inventaire, une réflexion devra être menée quant au devenir des ouvrages. Il serait illusoire en effet de vouloir tout conserver, ne serait-ce qu'en raison du coût exorbitant que représenterait le maintien en état de tout le patrimoine militaire. Certains ouvrages ne sont plus par ailleurs en état d'être conservés. Le ferrailage, les démolitions partielles, les guerres ou l'œuvre de la nature les laissent aujourd'hui dans un tel état de ruine et de délabrement que leur cause est définitivement perdue.

Des choix s'imposent donc. Un certain nombre d'ouvrages militaires, considérés comme d'importance nationale, ceux ayant une portée mémorielle forte, ou encore ceux représentant des archétypes architecturaux de grande qualité ou d'exemplaire unique, ont bien entendu vocation à demeurer dans le giron de l'État-Défense. À l'inverse, on ne saurait conserver les centaines d'ouvrages fortifiés de la ligne Maginot ou du système Séré de Rivières qui, faute d'entretien, se dégradent peu à peu du Nord-Est aux Alpes et autour des grands ports militaires de notre littoral.

Il convient ainsi d'étudier l'option d'une aliénation de ces ouvrages lorsque le contexte s'y prête, en particulier lorsque la cession n'est pas susceptible d'obérer une emprise foncière indispensable aux besoins des armées. Outre la situation géographique des ouvrages, d'autres critères d'évaluation doivent être pris en compte en liaison avec la Mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI), en charge de la cession des emprises militaires : l'intérêt du ministère de la Défense à conserver tel ouvrage au regard de sa valeur architecturale, historique ou mémorielle, le coût estimatif d'entretien et de restauration, l'existence de repreneurs intéressés, la qualité des projets de reconversion proposés...

Dans l'hypothèse du maintien des ouvrages en pleine propriété de l'État, des choix s'imposent également en matière de protection. On peut considérer que, dans leur quasi-

¹⁰ Commission du patrimoine de la Marine, *Pierres de mer, le patrimoine immobilier de la marine nationale*, Paris, ADDIM, 1996.

totalité, les ouvrages fortifiés des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, du moins ce qu'il en reste, sont protégés au titre de la législation sur les Monuments historiques. En revanche, les ouvrages non fortifiés, ainsi que les ouvrages fortifiés des XIX^e et XX^e siècles, ne font, à de rares exceptions près, l'objet d'aucune protection à ce titre. Pas un seul ouvrage de la ligne Maginot n'est actuellement classé par exemple. De même, très peu d'ouvrages militaires non fortifiés (casernes, manufactures, ouvrages portuaires) sont aujourd'hui classés ou inscrits. Il semble urgent de protéger, avant qu'il ne soit trop tard, au moins un ouvrage ou un édifice de chaque système et de chaque modèle, et *a fortiori* tout ouvrage subsistant en exemplaire unique.

Déterminer des modes de financement et d'intervention complémentaires

Enfin, la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale se décline en actions volontaristes mais implique aussi la mobilisation de moyens financiers.

Pour les monuments classés, le ministère de la Défense s'appuie, comme on l'a vu précédemment, sur le protocole Défense-Culture, régulièrement reconduit depuis 1983. Dans ce cadre, un co-financement permet d'assurer la restauration d'édifices classés selon un programme défini en commun.

Pour les autres édifices, même inscrits, le ministère de la Défense ne dispose pas de ressource budgétaire dédiée. Les opérations de restauration et d'entretien entreprises sur ce patrimoine sont ainsi financées sur des crédits d'adaptation capacitaire ou de maintien en condition normalement dévolues aux infrastructures actives, c'est-à-dire en activité. Il a été précisé précédemment que le volume d'engagement financier mobilisé annuellement pour ces travaux était de l'ordre de 5 millions d'euros, ce qui apparaît notablement insuffisant au regard des besoins.

Un élargissement du périmètre d'action du protocole Défense-Culture aux ouvrages non classés apparaît comme une solution peu viable du fait notamment des possibilités contributives limitées du ministère de la Culture. En revanche, une solution pérenne consisterait à réserver en programmation budgétaire une enveloppe financière spécifique dévolue à des opérations de conservation et de valorisation patrimoniale. En ponctionnant une fraction de 1 % du budget infrastructures annuel du ministère de la Défense, qui est de l'ordre de 1,5 milliards d'euros, il serait possible de constituer une enveloppe annuelle dotée à hauteur d'environ 15 millions d'euros et dédiée à la réalisation de projets de préservation et de mise en valeur patrimoniale.

Au demeurant, l'instauration de cette enveloppe, que l'on pourrait baptiser « 1 % culturel », ferait écho au « 1 % artistique », dispositif légal en vigueur obligeant tout maître d'ouvrage public à consacrer, à l'occasion de la construction ou de la réhabilitation d'un bâtiment public, un financement représentant 1 % du coût des travaux, à la réalisation ou à l'acquisition d'une ou plusieurs oeuvres d'art contemporaines.

En parallèle à la mobilisation de sources de financement complémentaires, il conviendrait de développer des modes d'intervention alternatifs au processus de contractualisation classique sous maîtrise d'ouvrage publique.

La conclusion de partenariats avec des associations pour la réalisation de chantiers d'insertion constitue une piste intéressante, déjà explorée à quelques reprises. Schématiquement, dans ce type de montages, l'association partenaire fournit gracieusement la main d'œuvre nécessaire à la réalisation d'un chantier de restauration d'un ouvrage. De son côté, le ministère de la Défense s'engage à financer l'achat des matériaux de construction ainsi qu'à réaliser sur ses ressources propres les travaux excédant les compétences de l'association. Au-delà de son intérêt économique, cette démarche constitue une forme particulière d'enseignement de défense, à destination cette fois non pas des populations estudiantines mais de publics en difficulté, dans une perspective d'emploi, de qualification et de lien social.

Dans d'autres cas, l'octroi d'autorisations d'occupation temporaire de longue durée ou la conclusion de conventions d'occupation d'ouvrages au profit d'associations ou de particuliers, dans une optique de préservation et de mise en valeur du patrimoine, peuvent également s'avérer fructueux.

Enfin, le recours au mécénat associatif ou d'entreprise mériterait d'être beaucoup plus largement développé par le ministère de la Défense dans le cadre de projets de restauration ou de mise en valeur patrimoniale. Celui-ci peut s'exercer sous une forme uniquement pécuniaire ou par apport de compétences, l'entreprise ou l'association mettant alors à disposition son savoir-faire. La restauration de l'Hôtel de la Marine à Paris entre 2007 et 2009, immeuble classé monument historique qui abritait encore à l'époque l'état-major de la Marine, constitue un exemple unanimement salué d'opération menée sous mécénat financier et de compétences d'une entreprise, en l'occurrence le groupe Bouygues, qui pourrait opportunément être reconduite. Au-delà du soutien¹¹ financier, matériel ou d'expertise apporté par les mécènes, la mobilisation d'acteurs civils à la réalisation de projets de

¹¹ Ce soutien est encouragé depuis la loi « Aillagon » du 01/08/2003 à travers un régime fiscal incitatif.

restauration patrimoniale au profit des armées participe aussi du développement de l'esprit de défense au sein de la société.

Ces propositions sous-entendent la définition d'une politique de gestion patrimoniale volontariste qui devrait se décliner à l'échelle de chaque base de défense sous la forme d'un schéma directeur de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti, qui s'adosserait au schéma directeur immobilier de base de défense (SDIBdD). Il s'agirait ainsi de traiter à la fois de la connaissance du patrimoine mais aussi de sa reconnaissance, en tant qu'héritage à sauvegarder et à promouvoir.

Par ailleurs, la reconnaissance du patrimoine militaire bâti ancien pose aussi la question de l'existence d'une architecture militaire contemporaine et de son rôle de représentation de l'institution militaire.

4. Promouvoir une création architecturale contemporaine porteuse de l'esprit de défense

Promouvoir une politique de création architecturale porteuse de l'esprit de défense revient à faire du patrimoine bâti militaire un vecteur de sensibilisation des citoyens au monde de la défense. C'est aussi faire en sorte que l'institution militaire s'identifie symboliquement à cet héritage et s'y reconnaisse.

Il s'agit tout d'abord de concevoir des typologies de bâtiments et d'implantations compatibles avec l'évolution du rôle des militaires dans la cité. On ne peut pas se contenter de reproduire les anciennes casernes du XIX^e siècle. Il faut donc imaginer de nouveaux bâtiments qui correspondent tout à la fois à des usages spécifiques et à des situations urbaines différentes.

Il s'agit également de réfléchir à la définition d'un langage architectural militaire. Quels sont les caractères que doit posséder cette architecture afin que les militaires se sentent chez eux dans un bâti bien adapté à leurs besoins mais également représentatif de leur identité ? La réponse à cette question importante est délicate à formuler mais peut cependant s'organiser autour de quelques idées simples.

Une architecture moderne

En premier lieu, l'architecture militaire se doit d'être moderne et elle le doit pour porter témoignage de l'appartenance de l'armée à son siècle et de son attitude résolument

progressiste. Cette nécessité, cette volonté d'adaptation et de prise en compte du temps présent s'expriment au niveau des concepts d'emploi des forces et doivent donc se retrouver également dans l'infrastructure militaire. Ainsi, la production architecturale militaire peut et doit s'insérer dans le grand courant de la création architecturale contemporaine.

Cependant, cela ne signifie pas pour autant qu'il soit nécessaire de rompre radicalement avec le passé. Sur de nombreuses emprises militaires, les concepteurs doivent intervenir dans le cadre de rénovations ou d'extensions d'installations existantes, les programmes neufs n'étant pas le cas de figure le plus courant. L'exercice, qui consiste à s'insérer dans un bâti existant en retenant ce qu'il possède de plus intéressant sur un plan architectural et historique et en lui donnant une traduction de notre temps, est difficile. Il convient de retenir les leçons du passé où les bâtisseurs anciens, créateurs et novateurs, ont souvent prolongé ou modifié avec bonheur l'œuvre de leurs prédécesseurs, sans pour autant la copier servilement. Il s'agit de protéger et de faire respecter nos racines.

Une architecture représentative de l'institution

L'architecture militaire ne peut pas se contenter d'être de son temps. Elle doit aussi représenter les militaires qui y servent. Elle doit donc être significative. C'est-à-dire qu'elle doit permettre l'identification immédiate de la fonction de l'occupant à travers un certain nombre de points de repères. Quels peuvent être ces points de repère architecturaux ?

De fait, les ouvrages militaires, quelles que soient leur fonction et leur époque, présentent certains traits architecturaux tout à fait caractéristiques et aisément identifiables : régularité du plan-masse en général articulé autour d'une cour centrale (place d'armes), sobriété des volumes, trame répétitive des façades, soin ornemental apporté aux entrées de site, importance symbolique du pavoiement. Cette architecture doit continuer à donner de l'armée une certaine image d'ordre, de pérennité et de grandeur sans ostentation et à souligner son caractère régalien.

Une architecture adaptable et durable

Dans une époque de mutation profonde et accélérée, les militaires n'échappent pas à la nécessité d'une adaptation permanente. Les réformes et restructurations de l'outil de défense se succèdent désormais sans discontinuité depuis plusieurs décennies. Or, parmi les facteurs susceptibles d'entraver la conduite rapide de ces transformations, l'infrastructure joue un rôle particulier. Le laps de temps nécessaire à l'aboutissement d'un projet d'infrastructure,

régulièrement de l'ordre de 5 ans entre l'expression de besoins initiale et la livraison des ouvrages, de même que la durée de vie moyenne des ouvrages (de l'ordre de 50 ans), obligent à inscrire tout projet d'infrastructure dans le temps long.

Les casernements des XVIII^e et XIX^e siècles, destinés initialement au logement de la troupe, ont abrité successivement des bureaux, des magasins, des ateliers de toutes natures, des locaux d'instruction, des logements pour les familles, etc. À l'instar du patrimoine hérité des siècles derniers, la production architecturale contemporaine doit être adaptable tout en demeurant fonctionnelle. Disposer d'infrastructures offrant une souplesse d'emploi en cas de changement d'affectation des ouvrages constitue un objectif qui s'impose plus que jamais.

Enfin, l'impératif de maîtrise des finances publiques et la nécessaire prise en compte des préoccupations environnementales imposent aujourd'hui de concevoir une architecture militaire durable à tous les sens du terme, c'est-à-dire robuste, à un coût maîtrisé et respectueuse de l'environnement.

CONCLUSION

Du camp gallo-romain au bunker du mur de l'Atlantique, en passant par le château-fort médiéval, la citadelle de Vauban ou la caserne de la III^e République, de très nombreux ouvrages militaires, modestes ou importants, ont jalonné l'espace urbain français, offrant autant de repères parfaitement identifiables et représentatifs de la présence des armées au sein de la Cité.

Au-delà de leur intérêt patrimonial, ces ouvrages témoignent de la permanence de plusieurs alternatives historiques qui ont constamment jalonné les rapports entre la ville et l'armée. La première de ces alternatives réside dans le choix d'une défense rapprochée des cités, fondée sur la fortification et le stationnement urbain des troupes, ou à l'inverse d'une défense des frontières, qu'illustrent les grands systèmes défensifs de Vauban, Séré de Rivières ou Maginot. Une seconde alternative a trait au partage du pouvoir entre un État centralisateur d'un côté et des villes aspirant à plus d'autonomie de l'autre côté. L'incidence des contraintes militaires dans le développement urbain a pu ainsi varier à chaque époque en fonction de l'emprise du pouvoir central, qu'il soit royal ou républicain, sur les cités. Une dernière alternative tient à la nature de la menace qui pèse sur les villes. Cette menace peut en effet être interne aux cités, lors des épisodes de troubles et d'insurrections, ou externe, lors de conflits avec des puissances étrangères. En fonction de cette menace, la fonction dévolue aux ouvrages militaires a alterné tour à tour entre logique de défense et logique de maintien de l'ordre.

Le patrimoine architectural militaire est ainsi intimement lié aux grands événements de notre Histoire et marque encore de manière indélébile la mémoire collective. Il fournit à tous les citoyens la conscience implicite et explicite de la pérennité de l'institution militaire et de la réalité de son enracinement dans la nation. À travers la reconnaissance de sa valeur symbolique, une nouvelle image du fait militaire se construit, qui contribue aussi au dynamisme des villes.

En parallèle, l'institution militaire elle-même doit être sensibilisée à la valeur de cet héritage et doit contribuer en retour à sa reconnaissance. Pour le ministère de la Défense, se pose dès lors la question de la conservation et de la valorisation des édifices placés sous sa responsabilité. Dans le prolongement des actions de promotion déjà lancées, la réponse passe assurément par la définition et la mise en œuvre d'une politique patrimoniale renforcée, volontariste et ambitieuse, impliquant les services du ministère de la Défense dans la durée,

au besoin en associant des acteurs civils non étatiques (collectivités territoriales, associations, entreprises) à la restauration et à la gestion de ce patrimoine.

Le développement de l'esprit de défense implique également la reconquête d'une identité forte pour les constructions militaires nouvelles qui seront le patrimoine futur des armées. Aujourd'hui, l'enjeu n'est évidemment pas de reproduire à l'identique les ouvrages du passé mais de continuer à évoquer, dans le cadre d'une expression architecturale contemporaine, les dimensions régaliennes et durables ainsi que l'image de rigueur et d'éthique qui forgent l'identité des armées.

En synthèse, chacun doit prendre conscience de la valeur de ce patrimoine qui est à la fois « un héritage, c'est-à-dire un gisement que l'on peut soit dilapider, soit exploiter comme une valeur ajoutée ; un symbole de modernité, car il a toujours été le produit d'une création ; un transmetteur de sens apte à favoriser le développement culturel ; et un espace de rencontre destiné à conforter le lien social »¹².

¹² NEYRET Régis, « Du monument isolé au 'tout patrimoine' » in TOMAS François (dir.), *Patrimoine et aménagement urbain*, Lyon, Géocarrefour, 2004, p. 236.

Références bibliographiques

Ouvrages généraux

- FAUCHERRE Nicolas, *Places fortes, Bastion du pouvoir*, Paris, Rempart, 2011, 115 p.
- ROCOLLE Pierre, *2000 ans de fortification française*, Paris, Lavauzelle, 2008, 682 p.
- PICON Antoine, *La ville et la guerre*, Besançon, Les éditions de l'Imprimeur, 1996, 237 p.

Ouvrages relatifs à la Rome antique

- GROS Pierre, *La France gallo-romaine*, Paris, Nathan, 1991, 198 p.
- BEDON Robert, CHEVALLIER Raymond, PINON Pierre, *Architecture et urbanisme en Gaule romaine*, Paris, Errance, 1988, 710 p.

Ouvrages relatifs au monde médiéval

- FINO José Federico, *Forteresses de la France médiévale. Construction, attaque, défense*, Paris, Picard, 1970, 557 p.
- MESQUI Jean, *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, Paris, Picard, 1990, 376 p.

Ouvrages relatifs au monde moderne

- PROST Philippe, *Vauban, le style de l'intelligence. Une oeuvre source pour l'architecture contemporaine*, Paris, Archibooks, 2007, 112 p.
- CAMON Hubert (général), *La Fortification dans la guerre napoléonienne*, Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1914, 101 p.
- DALLEMAGNE François, *Les casernes françaises*, Paris, Picard, 1990, 256 p.

Ouvrages relatifs à l'époque contemporaine

- LAVEDAN Pierre, *Histoire de l'urbanisme, époque contemporaine*, Paris, H. Laurens, 1952, 446 p.
- DALLEMAGNE François, MOULY Jean, *Patrimoine militaire*, Éditions Scala, 2002, 324 p.

- NEYRET Régis, « Du monument isolé au ‘tout patrimoine’ » in TOMAS François (dir.), *Patrimoine et aménagement urbain*, Lyon, Géocarrefour, 2004, p. 231-237

Colloques

- GUIGNET Philippe, BRAGARD Philippe, CHANET Jean-François, DENYS Catherine, *L'Armée et la ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest*, [Actes du colloque international, Université Lille III, 29-30 avril 2004], Presses Universitaires de Louvain, Louvain, 2006, 409 p.
- CHAMPEAUX Antoine, PERNOT Jean-François, *Soldats bâtisseurs*, [Actes du colloque de Fréjus, 27-28 novembre 2003], Musée des troupes de marine, Centre d'histoire et d'études des troupes d'outre-mer, Panazol, Lavauzelle, 2006.

Témoins

- DE GUIGNÉ Yves (général de brigade), délégué au patrimoine de l'armée de Terre (DELPAT) du ministère de la Défense. Entretien oral libre qui s'est déroulé le 09 novembre 2016 dans les locaux de la DELPAT.
- AZAN Maxime (ingénieur en chef de 2^e classe), architecte du patrimoine à la Direction centrale du service d'infrastructure de la Défense (DCSID) du ministère de la Défense. Entretien oral libre qui s'est déroulé le 12 octobre 2016 dans les locaux de la DCSID.
- ANGELE Didier (ingénieur en chef de 2^e classe), chargé de mission patrimoine à la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la Défense. Entretien oral libre qui s'est déroulé le 02 décembre 2016 sur le site de Balard.

ANNEXES

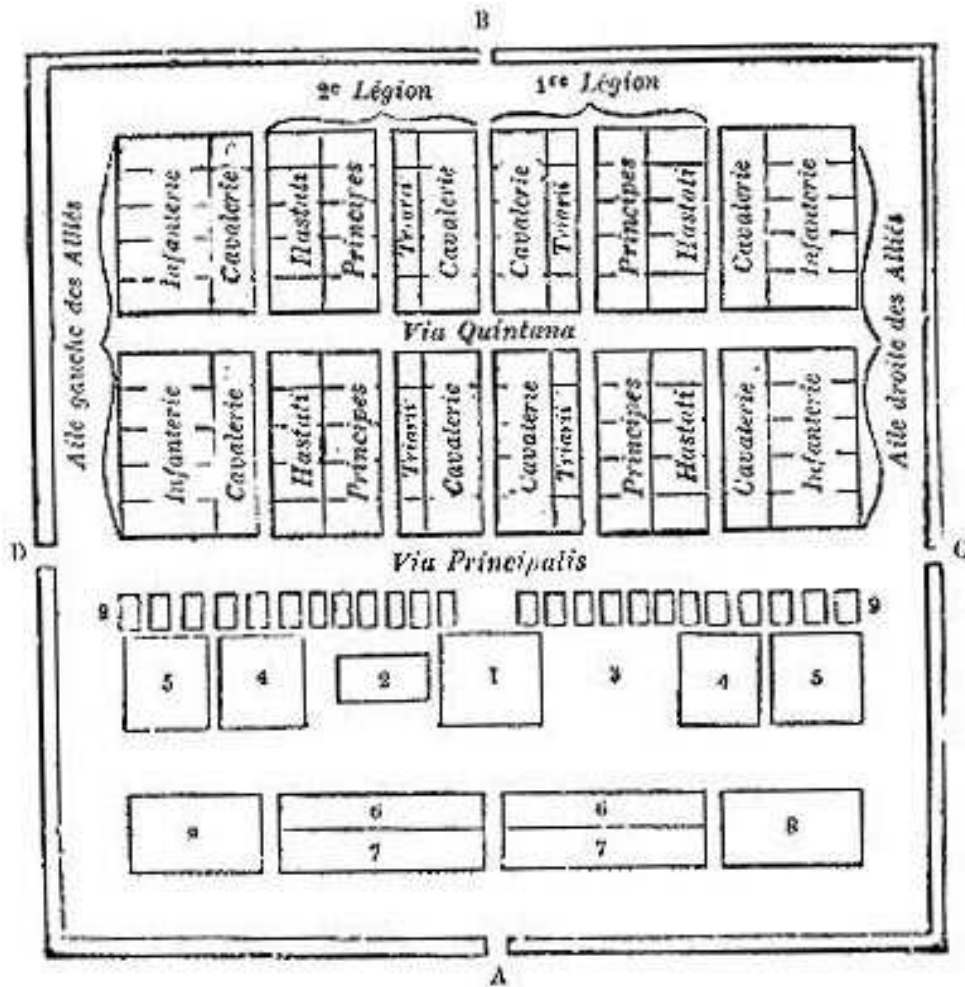
Annexe I : rempart romain de Carcassonne	45
Annexe II : croquis d'un camp romain	46
Annexe III : reconstitution d'un château à motte	47
Annexe IV : château fort de Castelnaud	48
Annexe V : croquis de fortification bastionnée	49
Annexe VI : plan de la citadelle de Lille	50
Annexe VII : vue aérienne de la place-forte de Neuf-Brisach	51
Annexe VIII : plan de l'arsenal militaire de Toulon	52
Annexe IX : forts de l'Esseillon	53
Annexe X : plan du fort de Villiers	54
Annexe XI : ouvrage du Bois-du-Four	55
Annexe XII : base de sous-marins de Keroman	56
Annexe XIII : maquette d'un bâtiment d'hébergement 400 places modèle 1968	57
Annexe XIV : siège du ministère de la Défense à Balard	58

ANNEXE I



Rempart romain de Carcassonne
érigé au III^e siècle apr. J.-C. et restauré par Eugène Viollet-le-Duc au XIX^e siècle

ANNEXE II



Croquis d'un camp romain
D'après *La France gallo-romaine* de P. GROS, Paris, Nathan, 1991

ANNEXE III



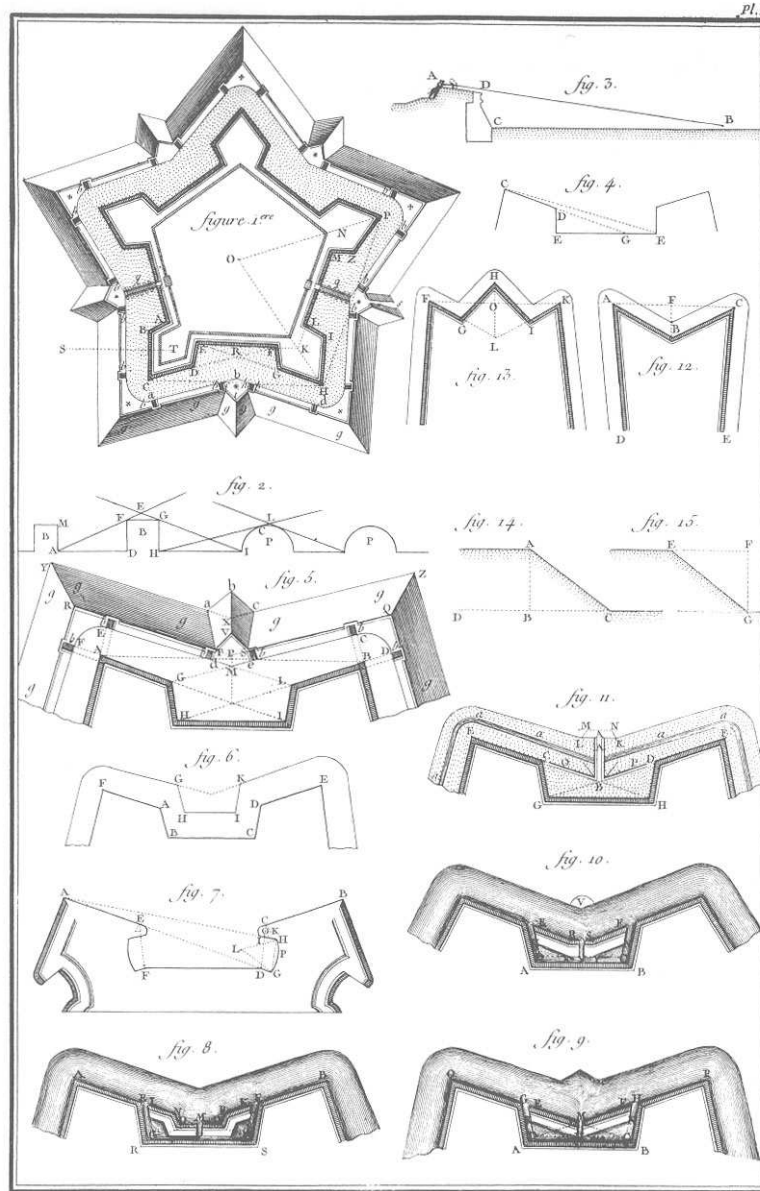
Reconstitution d'un château à motte à Saint-Sylvain d'Anjou (49)

ANNEXE IV



Château fort de Castelnaud (24)
érigé au XIII^e siècle et caractéristique du modèle philippien

ANNEXE V

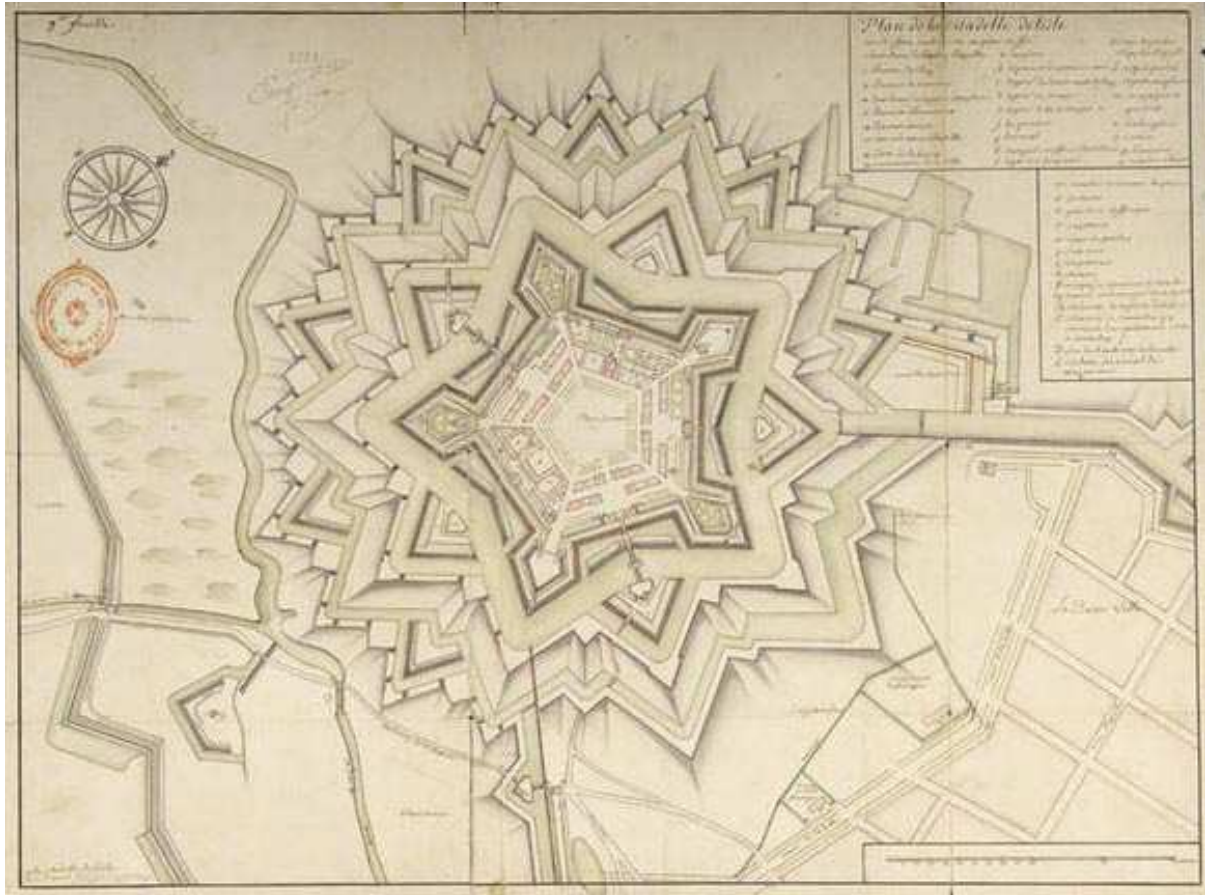


Art Militaire, Fortification.

Croquis de fortification bastionnée

D'après l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de D. DIDEROT et J. D'ALEMBERT, vol. 1, Paris, 1762.

ANNEXE VI



Plan de la citadelle de Lille conçue et bâtie par Vauban entre 1667 et 1669
Archives du génie, Service Historique de la Défense, Vincennes

ANNEXE VII



Vue aérienne prise en 2003 de la place forte de Neuf-Brisach (68) créée par Vauban entre 1698 et 1702.

Remarquablement conservée, la commune est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2008

ANNEXE VIII



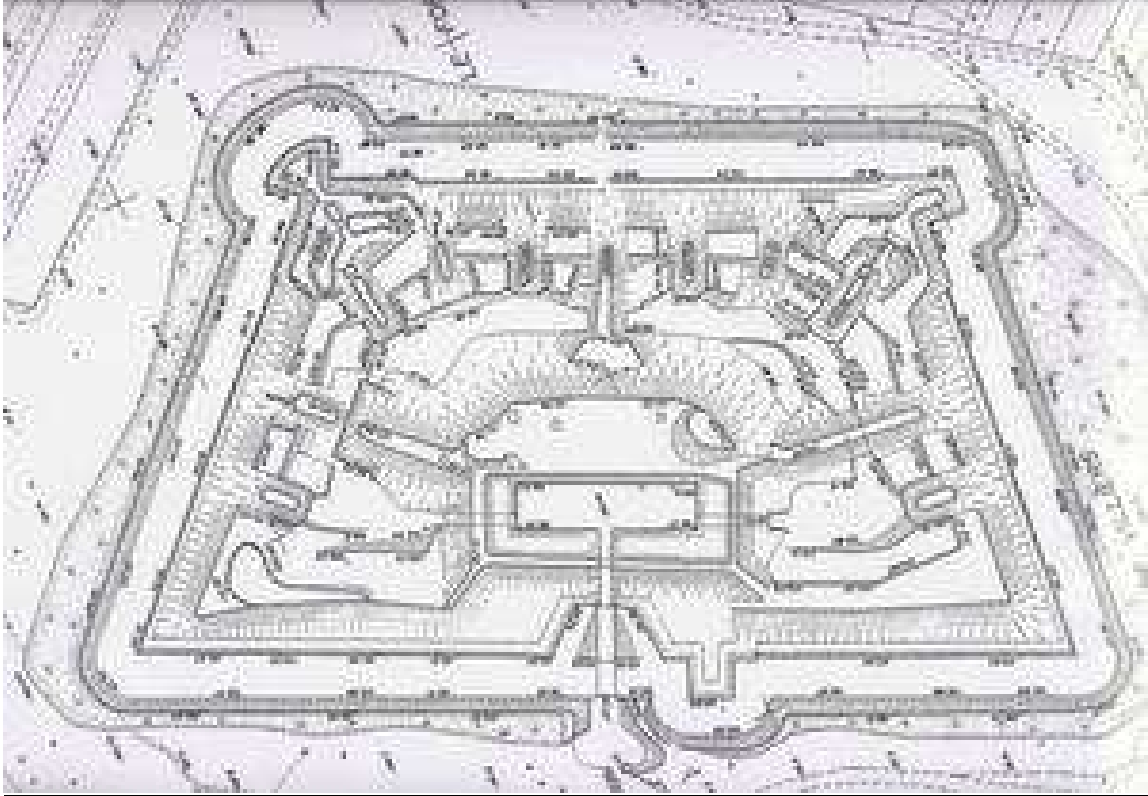
Plan de l'arsenal militaire de Toulon en 1700
Archives de la Marine, Service Historique de la Défense, Toulon

ANNEXE IX



Forts de l'Esseillon (73)
Exemples de fortifications perpendiculaires construites entre 1819 et 1834 sur le modèle de Montalembert

ANNEXE X



Plan du fort de Villiers à Noisy-le-Grand (93)
Exemple de fort séparé modèle Séré de Rivières érigé en 1874
Archives du génie, Service Historique de la Défense, Vincennes

ANNEXE XI



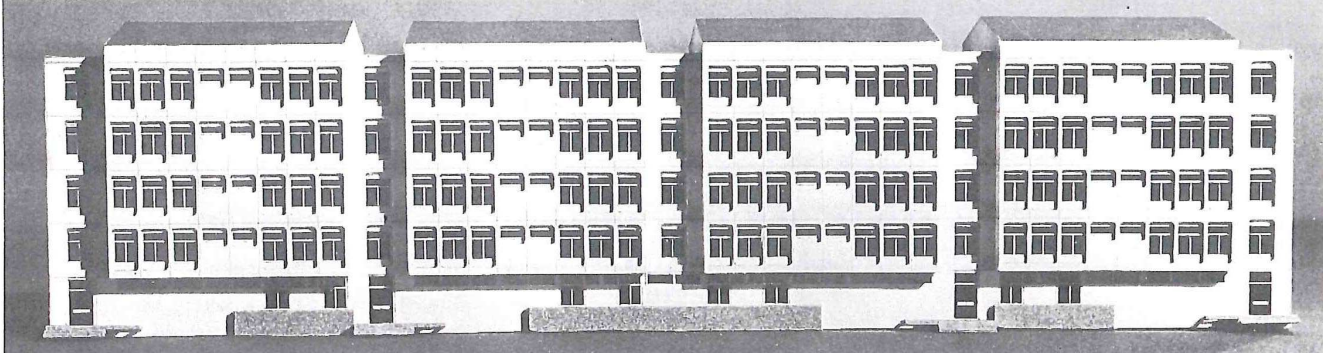
Ouvrage du Bois-du-Four à Villers-la-Montagne (54)
Fort monolithique de la ligne Maginot construit en 1931

ANNEXE XII



Base de sous-marins de Keroman à Lorient (56)
construite entre 1941 et 1944 par les Allemands

ANNEXE XIII



Maquette d'un bâtiment d'hébergement 400 places modèle 1968
D'après *Les casernes françaises* de F. DALLEMAGNE, Paris, Picard, 1990

ANNEXE XIV



Siège du ministère de la Défense
livré en 2015 sur le site de Balard à Paris (75)